



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Première Commission

12^e séance

Mercredi 20 octobre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. González (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 64, 65 et 67 à 85 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Jayanama (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que ma délégation prend la parole, aussi je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence, et féliciter également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Il est regrettable qu'au seuil d'un nouveau millénaire, la communauté internationale soit encore confrontée à de multiples défis, anciens et nouveaux, en matière de désarmement et de sécurité internationale. Aux craintes habituelles suscitées par des questions telles que l'accumulation massive d'armes de destruction massive, y compris le désarmement nucléaire, sont venus s'ajouter de nouveaux défis et des préoccupations croissantes en matière de sécurité, telles que les mines antipersonnel et les armes de petit calibre.

Dans cet environnement complexe de sécurité, nous devons définir une nouvelle notion de sécurité globale qui réponde efficacement à ces défis multiformes tout en accordant la plus haute priorité aux intérêts et au bien-être des populations. Le

désarmement et la sécurité internationale doivent être perçus dans l'optique d'assurer la sécurité de chacun.

La sécurité des populations exposées constitue l'un des éléments fondamentaux de la sécurité humaine. À cet égard, les mines terrestres représentent une menace importante. C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance au règlement du problème des mines terrestres sous tous ses aspects. Cela exige une approche globale. L'enlèvement des mines terrestres est une première mesure importante, mais qui n'est qu'une réponse partielle au problème. Cette mesure doit s'accompagner d'une attention accrue à la sensibilisation à l'égard des mines, des programmes d'aide aux victimes et de la réhabilitation à long terme.

La Thaïlande est attachée à la Convention d'Ottawa, non seulement parce que nombre de ses citoyens sont victimes des mines terrestres, mais aussi parce qu'elle croit fermement aux principes humanitaires qui sont au cœur même de la Convention. Nous prenons note avec satisfaction de la signature par 135 États de la Convention d'Ottawa et de sa ratification par 86 États, parmi lesquels la Thaïlande. Nous prions instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention et de s'associer à cet effort mondial en faveur de l'élimination de cette arme de terreur qui tue ou mutilé aveuglément des individus.

Parmi les mesures de suivi de la Convention, nous avons créé le Centre thaïlandais d'action en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



faveur du déminage, qui sert de point focal national en matière de déminage. Malgré ses ressources limitées, la Thaïlande a mené de nombreuses activités conformément à ses obligations en vertu de la Convention. Des cours de formation sur le déminage et des programmes de sensibilisation au problème des mines ont été organisés par le Centre. Des dizaines de milliers de stocks de mines terrestres ont été détruits.

Une ferme volonté politique ne suffira hélas pas à régler la question des mines terrestres. Cette volonté doit être renforcée par des ressources, une aide financière et un appui techniques adéquats. Aussi demandons-nous à tous les pays donateurs et aux organisations internationales, y compris aux organisations non gouvernementales, de fournir l'appui et l'assistance nécessaires prévus à l'article 6 de la Convention, de façon à concrétiser nos engagements politiques. La Thaïlande a coopéré et continuera de coopérer avec d'autres pays, notamment ses pays voisins, au déminage.

L'expansion de la production et du trafic illicites des armes de petit calibre représente une autre menace importante pour la sécurité humaine. La prolifération de ces armes a contribué à l'essor du crime organisé et à d'autres activités criminelles. L'accès relativement aisé de la population aux armes de petit calibre a aggravé le problème. Il convient donc d'aborder la question des armes de petit calibre sur tous les fronts. Par conséquent, c'est aux pays producteurs et utilisateurs d'armes qu'incombe la responsabilité de freiner autant la fourniture que la demande d'armes sur le marché mondial.

La mise en place d'une législation interne efficace de contrôle et de régulation de la production, de l'emploi et de la vente de revolvers et d'autres armes légères est une contribution à l'élimination du crime et à la promotion du droit, de l'ordre, de la paix et de la sécurité au niveau international. La Thaïlande a appuyé toutes les formes de coopération internationale pour résoudre le problème du trafic transfrontalier illicite de revolvers, d'armes de petit calibre et d'autres armes légères. C'est pourquoi nous appuyons fermement la convocation en 2000 d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, dans un lieu qui permette la participation la plus large possible et au niveau le plus élevé.

Nos efforts pour régler le problème des armes de petit calibre et d'autres armes classiques ne doivent pas nous faire oublier des questions aussi importantes que le désarmement nucléaire et l'élimination de toutes les armes de destruction massive, domaines dans lesquels les progrès n'ont pas répondu à nos attentes.

La Thaïlande continue de penser que le désarmement nucléaire est l'une des questions prioritaires en matière de sécurité internationale. Dans ce contexte, je voudrais me rallier à la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). À notre avis, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule manière de créer un environnement sûr, libéré de la menace nucléaire. L'application complète et universelle du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont au coeur du processus de désarmement nucléaire.

Compte tenu de la tenue prochaine de la Conférence d'examen du TNP de 2000, nous regrettons le peu de résultats tangibles enregistrés par les trois dernières sessions du Comité préparatoire du TNP. Nous espérons donc que les États parties au TNP profiteront de la prochaine conférence d'examen pour revitaliser le processus menant à la réalisation des principes et objectifs énoncés par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995.

Nous déplorons vivement le fait que le Traité ne soit toujours pas entré en vigueur, bien qu'il soit ouvert à la signature depuis 1996 et que 154 pays l'aient signé. Nous lançons un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils signent et ratifient sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment les États dont l'adhésion au Traité est nécessaire à son entrée en vigueur. Nous espérons que la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui vient de s'achever à Vienne, redonnera de l'élan à l'entrée en vigueur prochaine du Traité, malgré les revers dus à des événements récents.

S'agissant de la question du désarmement, je voudrais renouveler l'appui indéfectible de la Thaïlande à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde en tant que mesure positive vers la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire mondial. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est une contribution importante à cet objectif. La

Commission chargée de cette zone a été mise en place par la réunion ministérielle de l'ANASE, qui s'est tenue en juillet dernier à Singapour en vue de superviser la mise en oeuvre et le respect des dispositions du Traité. La Commission exécutive a tenu sa première réunion à Bangkok au début du mois en vue d'élaborer un projet de règlement intérieur et prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect du Traité, notamment par le biais de consultations avec les États dotés d'armes nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres instances connexes. Nous apprécions la rapidité avec laquelle la Chine et la Fédération de Russie ont accepté le principe d'un Protocole au Traité, qui permettrait aux États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au Traité. Nous espérons que les trois autres États dotés d'armes nucléaires adopteront la même attitude.

Nos préoccupations à l'égard du désarmement nucléaire mondial ne doivent pas détourner notre attention des autres types d'armes de destruction massive, notamment des armes chimiques. Elles constituent pour l'humanité une menace tout aussi importante que les armes nucléaires. Leur prétendue valeur de dissuasion est plus que compensée par les dangers inhérents aux accidents entraînés par des stockages inadéquats et par les souffrances inhumaines infligées aux victimes par leur utilisation. Nous appelons donc à l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques et à ses dispositions. Pour sa part, la Thaïlande ratifiera la Convention à la fin de premier semestre 2000.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour son travail précieux. La Thaïlande continuera de participer activement aux activités du Centre et appuiera l'accord intérimaire actuel, grâce auquel le Directeur du Centre peut remplir ses fonctions depuis le Siège des Nations Unies à New York.

M. Slabý (République tchèque) (*parle en anglais*): Je souhaite tout d'abord m'associer aux félicitations que les délégations vous ont adressées, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour vos élections respectives à des postes importants. La délégation tchèque vous souhaite, à vous et au Bureau, plein succès dans l'accomplissement de la tâche importante consistant à élaborer et examiner des projets de résolutions relatifs

au désarmement, à la non-prolifération et au renforcement de la sécurité internationale. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, de notre soutien et de notre coopération.

La République tchèque se rallie à la déclaration de l'Union européenne, mais j'aimerais rappeler brièvement l'approche de mon pays à l'égard de certaines questions débattues dans cette instance.

Il ne fait aucun doute que la tâche consistant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'objectif étant de parvenir à une interdiction complète de leur utilisation, représente un des défis majeurs de la communauté internationale. Notre objectif ultime a toujours été et demeure l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Concernant la tenue prochaine en 2000 de la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous pensons qu'il convient de prendre rapidement des mesures afin de remédier à une certaine stagnation dans les négociations sur des traités encourageant la non-prolifération nucléaire et d'adopter une approche constructive dans ces pourparlers, notamment en ce qui concerne les États dotés d'armes nucléaires. Il conviendrait donc de faire porter les efforts sur l'adoption, au cours du prochain millénaire, de mesures claires, pratiques et réalistes en matière de désarmement nucléaire.

Dans cet esprit, nous considérons que la réalisation d'une véritable universalité du Traité sur la non-prolifération nucléaire, et la ratification rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de façon à permettre son entrée en vigueur, figurent parmi les tâches prioritaires de l'heure. À cet égard, tout en se félicitant de l'annonce par la France et le Royaume-Uni de leur intention de ratifier le Traité d'interdiction des essais nucléaires, la République tchèque regrette la décision du Sénat américain de ne pas ratifier le Traité. Nous prenons acte de l'engagement du Président Clinton de se conformer aux dispositions du Traité, et nous invitons les autres pays qui sont sur le point de le ratifier à le faire. La reprise des essais nucléaires n'est pas ce à quoi aspire le plus le prochain millénaire. C'est pourquoi la République tchèque rappelle la Déclaration finale de la récente Conférence de Vienne des États ayant ratifié le Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires, qui invite tous les États qui n'ont pas encore ratifié, voire signé, le Traité à le faire.

Nous nous associons à la communauté internationale pour encourager la reprise des négociations START. La ratification rapide de START II aurait pu donner le coup d'envoi aux négociations START III, dont l'issue permettrait une réduction des arsenaux nucléaires de 80 % par rapport à la période de la guerre froide. Des négociations portant sur la réduction des matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement, telles qu'envisagées dans le document de 1995 sur les principes et objectifs, contribueraient beaucoup à l'accélération du processus de désarmement nucléaire dans tous ses aspects. Le comité spécial sur un traité d'interdiction des matières fissiles devrait être rétabli dès les premières phases de la session 2000 de la Conférence du désarmement.

Nous rejoignons pleinement ceux qui considèrent comme les quatre éléments potentiels fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales les initiatives de non-prolifération que j'ai mentionnées, y compris le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les Traités START, le traité d'interdiction et l'initiative trilatérale des États-Unis, de la Fédération de Russie et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) relative aux matières fissiles militaires, connu sous le nom d'accord sur le plutonium et de solution finale du cycle du combustible nucléaire.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, des efforts ont été déployés au niveau mondial en faveur de l'élimination des stocks existants d'armes chimiques et des installations connexes de production. Ces efforts contribuent à une réduction progressive de la menace de l'emploi de ces armes inhumaines et renforcent la stabilité aux niveaux international et régional. Néanmoins, il convient, premièrement, de rappeler que nombreux sont les pays qui n'ont toujours pas signé ou ratifié la Convention sur les armes chimiques et, deuxièmement, de continuer à appuyer les efforts visant l'universalisation de la Convention.

La République tchèque attache également beaucoup d'importance à la Convention sur les armes biologiques et à toxines, notamment à la conclusion rapide et fructueuse des négociations sur un protocole de vérification. Nous nous félicitons du travail accompli par le Président du Groupe spécial d'experts

et partageons son point de vue selon lequel des progrès ont été enregistrés, à la seizième session du Groupe, sur certaines questions, notamment celle des investigations. En même temps, nous estimons qu'il conviendrait qu'à sa dix-septième session, qui doit se tenir en novembre/décembre 1999, le Groupe progresse le plus possible, notamment en ce qui concerne les mesures de respect, les investigations, les définitions, les critères et objectifs, ainsi qu'en ce qui concerne les négociations sur l'article X. Nous souscrivons aux initiatives de l'Union européenne et d'autres États visant la rédaction d'un projet de protocole au cours du premier semestre 2000, de façon qu'il puisse être approuvé avant la cinquième Conférence d'examen.

La République tchèque appuie l'ensemble des mesures adoptées dans le domaine des armes classiques visant à une plus grande transparence. Elle s'est toujours acquittée de ses obligations concernant la notification aux registres respectifs, et elle est favorable à leur extension à d'autres types d'armes. Les préoccupations de la communauté internationale face aux transferts illicites d'armes légères et de petit calibre sont pleinement partagées par la République tchèque, qui prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir de telles activités.

Nous nous associons aux efforts internationaux consacrés à l'enlèvement des mines terrestres antipersonnel et à l'interdiction complète de leur utilisation. Dans le droit fil de la déclaration du Ministre tchèque des affaires étrangères, M. Kavan, prononcée au cours du débat général à l'Assemblée générale, je voudrais ajouter que depuis la ratification l'année dernière du Protocole II amendé à la Convention sur certaines armes classiques, la République tchèque a achevé le processus de ratification de la Convention dite d'Ottawa. La délégation tchèque a été informée de la réception, demain après-midi, en provenance de Prague, de l'instrument de ratification. Dans quelques jours, le Représentant permanent de la République tchèque auprès des Nations Unies remettra cet instrument au Secrétaire général. Nous sommes conscients de notre entière responsabilité à l'égard du respect de tous les engagements qui en découlent, notamment en ce qui concerne la participation de notre pays aux activités internationales de déminage et d'aide aux victimes des mines, ainsi que la destruction rapide des stocks existants de mines. La véritable universalité de la

Convention est une condition *sine qua non* de ces efforts.

La République tchèque se réjouit de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement de Genève à cinq autres pays. Nous nous félicitons sincèrement de cette décision. Toutefois, nous estimons que l'appartenance à la Conférence du désarmement ne doit pas être refusée à d'autres pays souhaitant sincèrement participer à ses travaux et en mesure de le faire. Nous sommes également convaincus que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement se poursuivra et que les intérêts des pays qui participent activement au processus de désarmement seront défendus. En même temps, nous exprimons l'espoir que la Conférence du désarmement parviendra à surmonter une stagnation persistante et à entamer des négociations concrètes non seulement sur le traité d'interdiction complète de la fabrication de matières fissiles à des fins militaires, mais aussi sur d'autres problèmes d'actualité liés à la maîtrise des armements et au désarmement, y compris l'armement nucléaire et les garanties de sécurité des États non dotés d'armes nucléaires.

La République tchèque partage l'espoir que nos efforts conjoints en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, ainsi que les premiers résultats obtenus dans le règlement de la question de l'élimination graduelle des armes de destruction massive et de certaines armes classiques, insuffleront un élan nouveau et solide à nos délibérations actuelles. Nous espérons également que la stagnation constatée dans le processus de désarmement sera surmontée et que de nouvelles étapes seront franchies vers l'édification d'un ordre mondial stable et pacifique.

M. Holum (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, à mon tour, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission en cette dernière session du millénaire. Ma délégation s'engage à vous apporter son concours dans vos efforts pour que cette session soit couronnée de succès.

La proximité du nouveau millénaire est un moment opportun pour nous interroger sur le chemin parcouru et celui qui est devant nous. Un vieil adage chinois dit « Puissiez-vous vivre des moments intéressants ». Dans le meilleur des cas, cet adage peut s'entendre comme une bénédiction mitigée. Mais, c'est

une façon appropriée d'examiner le présent et le futur s'agissant de nos efforts en matière de maîtrise des armements.

L'année dernière, j'évoquais les graves défis auxquels est confronté le régime mondial de maîtrise des armements et de non-prolifération et la nécessité de redoubler d'efforts pour consolider les acquis et aller de l'avant. Une évaluation objective de l'année écoulée montre qu'en dépit de revers réels et regrettables, nous avons réussi à renforcer le consensus contre la prolifération. Les États-Unis ont continué de réduire leurs stocks d'armes nucléaires et de veiller, de concert avec la Fédération de Russie et d'autres pays, à la sûreté des matières fissiles, afin d'accroître la transparence, de soumettre les stocks de matières fissiles en surplus aux garanties internationales et de transformer – irréversiblement – le surplus de plutonium de façon qu'il ne puisse pas servir à la fabrication d'armes nucléaires.

En coopération avec d'autres pays, nous avons contribué à l'élaboration et au renforcement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, organisation chargée de l'application de la Convention, et nous nous sommes employés, aux États-Unis, à mener à terme le processus de déclarations de l'industrie américaine à cette organisation.

En septembre dernier, la Corée du Nord a annoncé la suspension de ses essais et de son programme de lancement de missiles à longue portée, dans le cadre d'une vaste initiative menée par l'ancien Secrétaire à la défense, William Perry. À l'échelle mondiale, il y a eu une intensification des initiatives pour décourager les essais de missiles et l'exportation de missiles déstabilisants et de technologies connexes. De même, du Groupe des fournisseurs nucléaires au Groupe australien, jusqu'aux initiatives visant à renforcer la maîtrise de la prolifération, la portée des efforts pour freiner la prolifération n'a fait que s'accroître.

Nous avons constaté aussi des progrès dans les efforts pour traiter la dimension régionale de la non-prolifération. Les Nations Unies sont en train de négocier un protocole global afin de répondre aux dangers posés à la société civile et à la stabilité régionale par les armes de petit calibre, sur la base d'une convention analogue agréée par l'Organisation des États américains. En Asie du Sud, nous avons, de concert avec d'autres pays, appuyé les efforts déployés

tant par l'Inde que par le Pakistan pour encourager la modération sur le plan stratégique et l'adoption des principes de non-prolifération stipulés dans la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité. Les récents événements politiques dans la région ont rendu encore plus indispensables de nouveaux progrès.

Au Moyen-Orient, l'émergence d'un climat de coopération offre des possibilités de faire évoluer les questions liées à la sécurité régionale. Nous nous sommes employés à préserver ce climat et à décourager les initiatives prises dans des instances multilatérales, qui risquaient de nuire à ce climat.

Il y a donc lieu d'être confiant s'agissant de l'orientation générale de la maîtrise des armements et du désarmement. Certains événements, notamment ceux dont les États-Unis ont été récemment le théâtre, témoignent cependant de la complexité de la tâche qui nous attend. J'aimerais aujourd'hui rendre compte des vues de mon pays sur les priorités essentielles qui seront les nôtres au cours de l'année à venir.

Le 13 octobre, le Sénat américain se prononçait contre la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'ai été personnellement profondément déçu par ce vote, tout comme ceux qui ont apporté leur soutien au Traité. Ce vote est indiscutablement un revers. Pour autant, les efforts déployés en faveur de l'entrée en vigueur du Traité ne se relâcheront pas. Depuis le vote du Sénat, le Président Clinton a indiqué clairement, à plusieurs reprises, que les initiatives en faveur de la ratification ne fléchiraient pas. De même, les États-Unis continueront à engager vivement d'autres pays à ratifier le Traité, notamment les 44 pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité. Entre-temps, le Président a précisé que l'on ne procéderait pas à de nouvelles explosions nucléaires pendant la période de ratification. Les États-Unis maintiendront le moratoire sur les essais nucléaires qu'ils observent depuis 1992. Au cours de l'examen trop bref du Sénat, la gestion des stocks et la vérification ont suscité des inquiétudes. Notre programme est ferme en ce qui concerne la gestion et le Traité est tout à fait adéquat pour ce qui est de la vérification. Avec le temps et l'expérience, nous pensons que ces préoccupations pourront être dissipées. La Conférence qui s'est tenue au début du mois sur l'article XIV du Traité a démontré une fois encore que l'appui de la communauté internationale au Traité demeure un puissant atout, qui sera préservé et

appuyé. Nous mènerons à son terme la tâche consistant à permettre l'entrée en vigueur du Traité.

D'une façon générale, ce serait commettre une grave erreur que de conclure que l'attachement de mon pays à la non-prolifération et à la maîtrise des armements s'est érodé, ou, pis encore, d'utiliser le vote du Sénat sur la ratification du Traité pour tourner le dos à cette cause. En effet, nul d'entre nous ne considère les mesures de non-prolifération et de maîtrise des armements comme une faveur faite à l'autre ou comme un outil destiné à d'autres fins, mais comme un sujet de légitime défense vitale. C'est la raison pour laquelle l'une des principales priorités pour les États-Unis au cours de l'année à venir consistera à veiller à ce que la Conférence d'examen du TNP de 2000 réaffirme que le Traité est une partie essentielle du système de sécurité internationale. Pendant ces trois dernières années, le Comité préparatoire a mis sur pied le concept d'un examen renforcé et permis de définir les questions clefs pour la Conférence d'examen.

Les États-Unis espèrent que la Conférence d'examen sera constructive et permettra une évaluation équilibrée et approfondie du Traité. Nous nous attendons à un débat houleux et à des divergences de vues sur des questions clefs, telles que l'article VI et la manière d'appréhender les craintes suscitées par la prolifération régionale. Toutefois, le ferme attachement des États-Unis aux obligations énoncées dans l'article VI ne saurait être mis en doute. À notre avis, le TNP a bien servi les intérêts de toutes ses parties. Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à faire de nouveaux progrès dans l'avenir en ce qui concerne la réalisation des objectifs du TNP. Pour ce faire, nous devons renoncer aux positions extrêmes et adopter une approche réaliste dans la conduite du processus d'examen du TNP. Faire preuve d'irréalisme dans notre manière d'aborder ce processus risquerait de porter atteinte au régime même que nous cherchons à renforcer.

Une autre priorité essentielle pour les États-Unis consiste à mener à leur terme les négociations sur le protocole à la Convention sur les armes biologiques de 1975. Cette convention est le pivot du régime mondial de non-prolifération. Nous participons depuis quatre ans aux travaux du Groupe spécial à Genève. Les paramètres du protocole sur le renforcement de la Convention sont bien établis. Les positions des pays ont fait l'objet de discussions et de débats approfondis, leurs conclusions ou leurs limites ont été analysées.

Les États-Unis sont fermement convaincus que le moment est maintenant venu de régler les questions clefs.

Les États-Unis sont conscients du fait que le calendrier multilatéral de maîtrise des armements est très chargé et que les ressources en personnel de nombreux pays seront faibles. Mais le renforcement de la Convention est une question beaucoup trop importante pour que nous relâchions notre effort, d'autant plus que nous sommes sur le point d'achever notre travail. J'engage vivement tous les États à convenir d'un programme pour la tenue des sessions restantes au début de 2000, de façon que les négociations puissent être achevées l'année prochaine.

Une autre initiative depuis trop longtemps différée concerne le traité d'interdiction des matières fissiles. Un consensus international s'est dégagé en 1993 sur un traité, consensus qui a été renforcé par la Conférence du TNP de 1995 et réitéré, l'an dernier, par la Première Commission. Mais le temps nous est compté depuis que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de convenir d'un programme de travail. Les États-Unis espèrent vivement qu'elle y parviendra en janvier. Tout échec en la matière menacerait non seulement la réalisation d'un traité – étape essentielle vers le désarmement nucléaire – mais nuirait aussi à la crédibilité de la Conférence du désarmement. Les États-Unis ont soutenu le Président de la Conférence du désarmement dans ses efforts pour élaborer un programme de travail pour l'année prochaine. Nous nous réjouissons également que les membres de la Conférence du désarmement travaillent entre les sessions à cette fin. Les États-Unis ont décidé de faire preuve de souplesse en accommodant les vues des uns et des autres sur un programme de travail diversifié. Nous espérons que d'autres pays répondront positivement à cette démarche et qu'ainsi, les négociations sur le traité pourront enfin débiter.

Le processus START figure en priorité dans notre ordre du jour en matière de maîtrise des armements. Les États-Unis sont fermement attachés au déploiement d'efforts systématiques et réguliers en vue de la réduction des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Les Présidents Clinton et Eltsine sont convenus, lors du Sommet de Cologne en juin dernier, d'entamer des négociations sur START III et sur le Traité ABM l'été dernier. J'ai dirigé les premières réunions avec des hautes personnalités russes, et de nouvelles réunions sont prévues prochainement. Les

États-Unis attendent avec impatience la ratification de START II par la Fédération de Russie, parallèlement à la poursuite des discussions sur START II en vue d'atteindre des niveaux globaux de 2 000 à 2 500 ogives nucléaires stratégiques d'ici à décembre 2007, soit une réduction de 80 % par rapport aux maxima de la guerre froide.

Le Traité ABM, pierre angulaire de la stabilité stratégique, reste essentiel pour préserver la confiance de part et d'autre dans la stabilité de nos forces de dissuasion stratégique respectives. Le Traité ABM demeure fondamental pour réaliser nos objectifs concernant START II et START III et maintenir nos efforts de coopération en matière de coopération nucléaire stratégique. L'environnement international s'est spectaculairement transformé depuis 1972. La menace d'une prolifération des armes de destruction massive et de vecteurs avancés est réelle, grandissante et de plus en plus imprévisible. Nous envisageons donc une capacité de défense limitée afin de répondre aux menaces d'attaques imprévisibles au moyen de missiles à longue portée de la part d'États.

Nous avons déjà amendé le Traité ABM. Nous devrions pouvoir travailler de concert afin d'amender le Traité d'une façon qui soit conforme aux objectifs initiaux, tout en permettant le déploiement d'une défense nationale limitée par missiles d'une façon qui préserve les objectifs fondamentaux du Traité – stabilité stratégique et réductions des armes offensives stratégiques – tout en prévoyant des défenses limitées contre des menaces d'attaques imprévisibles au moyen de missiles de la part d'États. Les modalités de déploiement feront l'objet d'une décision l'été prochain, sur la base de considérations de faisabilité, de menace, de coût et de maîtrise des armements. Par dessus tout, nous abordons cette question avec l'intention de renforcer la stabilité stratégique, de promouvoir la transparence et de préserver la sécurité dans le cadre d'une coopération constante avec tous les pays s'agissant des questions de maîtrise des armements.

Plusieurs États ont demandé instamment « un nouvel ordre du jour » en matière de maîtrise des armements, incluant une série de mesures, anciennes et nouvelles, en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis partagent la frustration de certains pays du fait de la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous avons fait des efforts sérieux et réfléchis pour

examiner, de façon bilatérale et collective et dans le cadre du processus du TNP, ainsi que par des voies officieuses, notre approche à l'égard du désarmement nucléaire et nos vues sur la façon la plus efficace de faire avancer les choses. Nous avons indiqué officiellement, et nous continuerons de le faire, les nombreuses mesures que nous avons prises pour appuyer ce processus.

Nous nous considérons comme faisant partie du consensus international sur le désarmement nucléaire. Mais aucun consensus ne s'est dégagé sur la façon la plus adéquate d'atteindre cet objectif. La question d'un nouvel ordre du jour n'a pas fait non plus l'objet d'un accord. À mon sens, cela ne traduit pas un échec de la communauté internationale ou son inaptitude à parvenir à un engagement vis-à-vis du désarmement mais, plutôt, l'essence du processus de désarmement. Les progrès obtenus à ce jour confirment que le désarmement est mieux réalisé par l'adoption de mesures pratiques, discrètes et marginales, chacune s'appuyant sur la précédente et s'adaptant aux réalités de l'environnement de sécurité internationale. Le désarmement ne se réalise pas isolément ou à partir d'une exigence, il est le résultat d'un certain nombre de facteurs tangibles : régimes efficaces de vérification; et accords pouvant être appliqués.

Les États-Unis ont maintenu une position impartiale et constante à l'égard de la demande d'un nouvel ordre du jour. Je suggère que la voie à suivre ne soit pas un nouvel ordre du jour, mais un ordre du jour renouvelé. L'ordre du jour très chargé sur la maîtrise des armements dont nous sommes aujourd'hui saisis attend d'être achevé. Du processus START au protocole à la Convention sur les armes biologiques, au traité d'interdiction de la production de matières fissiles et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la palette est large. D'importants efforts sont actuellement déployés pour renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), améliorer les contrôles et la transparence en ce qui concerne les matières fissiles, traiter la prolifération des armes de petit calibre et promouvoir des mesures régionales de confiance plus efficaces. L'énumération de la gamme étendue d'efforts en cours – unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux – demanderait plus de temps qu'il ne m'en est imparti aujourd'hui.

Notre problème ne tient pas à une pénurie de points inscrits à l'ordre du jour, mais au peu de progrès réalisés en ce qui les concerne. Notre problème ne

provient pas de l'insuffisance des nobles objectifs mais de l'insuffisance de volonté collective pour les mettre en oeuvre. Certes, nous devons continuer de débattre du futur ordre du jour en matière de maîtrise des armements, mais nous devons aussi redoubler d'efforts pour achever le présent ordre du jour. Il y a une route à suivre, mais la hâte avec laquelle nous voulons atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé ne doit pas nous faire pas esquiver les problèmes de fond.

Après le vote du Sénat américain sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, certains se sont interrogés sur l'attachement des États-Unis à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et sur leur crédibilité en tant que partenaire aux négociations. Je leur réponds « Ne vous appuyez pas sur ce retard dans la ratification du Traité pour vous méprendre sur les intentions des États-Unis ». L'attachement des États-Unis à la maîtrise des armements et à la non-prolifération est inébranlable. La communauté mondiale peut compter sur les États-Unis pour continuer à lutter contre les armes de destruction massive et la prolifération des missiles et s'employer avec sérieux et constance à soutenir les accords efficaces et indispensables pris en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ceux qui demandent au Gouvernement américain d'appuyer et de conduire les initiatives mondiales en faveur de la non-prolifération enfoncent une porte ouverte; le problème tient au fait que, par moments, derrière cette porte ouverte se trouve un grand escalier et qu'il faudra du temps pour le gravir.

Comme ce fut le cas lorsque les efforts de maîtrise des armements ont vu le jour il y a plus de quatre décennies, le processus connaîtra un certain degré d'imprévisibilité. La maîtrise des armements ne fournit pas de résultat immédiat, elle est le fruit d'un travail patient et obstiné. La longue et riche histoire de la maîtrise des armements montre que les résultats valent la peine; ce processus donne plus que tout autre sa véritable signification à l'adage « Toute chose devient précieuse si on l'attend ». Nous ne devons ni perdre confiance, ni perdre de vue nos objectifs ultimes. En même temps, il importe d'être conscient des contraintes inhérentes au processus, de résister aux frustrations et d'éviter que le mieux devienne l'ennemi du bien. Car de précieux efforts de maîtrise des armements et de non-prolifération sont en cours et d'autres encore.

J'ai débuté mon intervention en soulignant qu'il y a des moments propices à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. À mon avis, l'année à venir pourrait aussi être une année essentielle pour planifier l'avenir. Les États-Unis espèrent coopérer avec l'ensemble des membres afin de veiller à ce que tout en préparant l'avenir et à l'aube d'un siècle nouveau, nous tirions parti au maximum des possibilités qui s'offrent à nous aujourd'hui de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, de réduire les dangers posés par les armes de destruction massive et la prolifération des missiles et d'accroître les perspectives de paix et de prospérité à l'échelle mondiale.

M. Bakhit (Soudan) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées par les orateurs précédents, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission cette année. Nous tenons aussi à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous sommes certains que vos qualités bien connues permettront aux travaux de la Commission d'enregistrer les résultats escomptés.

Le Soudan tient également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mernier, pour le brio avec lequel il a présidé les travaux de la Commission l'année dernière.

À l'instar de l'ensemble de la communauté internationale, le Soudan est préoccupé par l'état actuel des relations internationales et par la maîtrise au niveau international des armements et du désarmement. Cette préoccupation est reflétée dans la plupart des déclarations faites par les États depuis que la Commission a entamé ses travaux. C'est pourquoi il me paraît inutile d'insister ici sur les divers échecs en la matière, lesquels confirment une fois encore la nécessité que nous déployions de nouveaux efforts et prenions des mesures concrètes afin d'atteindre le noble objectif auquel aspire l'humanité tout entière : vivre dans un monde de paix, de sécurité et de stabilité.

Au seuil du troisième millénaire, nous sommes tout à fait convaincus que le désarmement nucléaire et l'élimination des armes de destruction massive devraient être la priorité en matière de désarmement, conformément au Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, car ils constituent la principale menace à laquelle est confrontée l'humanité et la civilisation humaine. Nous réitérons ici notre

regret face à l'échec des initiatives déployées au niveau international pour mettre en oeuvre l'ensemble des engagements énoncés dans le Traité sur la non-prolifération. Nous attendons avec impatience la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue de l'application des objectifs du Traité. Nous espérons également que les initiatives internationales se multiplieront afin d'aboutir à un consensus sur l'ordre du jour et les objectifs de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le Soudan rappelle la nécessité d'éliminer les armes de destruction massive afin de réaliser la paix, la stabilité et la sécurité. Sur la base de nos principes et engagements, et de concert avec la famille internationale, nous avons apporté notre concours aux efforts destinés à préserver l'humanité de ce fléau. Le Soudan a signé plusieurs conventions internationales dans ce domaine. C'est ainsi que nous avons signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Dans ce contexte, nous espérons que la communauté internationale s'emploiera de nouveau à financer les opérations de déminage et à mettre en place un régime visant l'élimination définitive des mines, conformément à un calendrier bien précis.

En outre, fidèle à son attachement à l'élimination des armes de destruction massive et à l'interdiction de leur production et de leur mise au point, et sur la base de sa politique étrangère, fondée sur le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, le Soudan a adhéré, le 24 mai dernier, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La Convention est entrée en vigueur pour le Soudan le 23 juin 1999. Nous avons commencé à prendre des mesures tendant à l'application de la Convention au niveau national, grâce à l'adoption d'une législation nationale et à la soumission des matières chimiques répertoriées et des installations connexes au régime prévu à cet effet. Nous avons également mis sur pied un organisme national chargé de la gestion des activités liées à l'application de la Convention et servant de point focal pour des contacts avec l'Organisation.

Le déséquilibre actuel constant dans les relations internationales se caractérise par une hégémonie unilatérale et le recours aux deux poids, deux mesures. La paix, la stabilité et la sécurité internationale en

subissent les conséquences négatives. L'agression américaine perpétrée, en août dernier, contre l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa au Soudan, sous le prétexte que cette usine produisait des armes chimiques, est la preuve la plus flagrante de cette hégémonie. Le monde entier a constaté que l'usine d'Al-Shifa ne fabriquait que des produits pharmaceutiques à l'usage de l'homme et de l'animal et que les États-Unis ont commis une grave erreur en la détruisant. L'usine assurait 70 % des besoins en médicaments à l'usage de l'homme et du bétail au Soudan, comme l'ont confirmé des experts, des consultants et des ingénieurs occidentaux qui y ont travaillé.

Le Soudan fournit régulièrement des renseignements précis, dont certains milieux américains se sont fait l'écho, qui attestent le caractère erroné des revendications américaines et l'erreur commise en agressant le Soudan. Nous avons transmis ces renseignements au Conseil de sécurité, organe responsable de la préservation de la paix et de la sécurité. Les États-Unis n'ont pas cessé d'empêcher le Conseil de jouer son rôle, après que ce dernier eut accepté la requête du Soudan visant l'envoi d'une mission d'établissement des faits au moment où les États-Unis étaient dans l'incapacité de fournir au Conseil et à la communauté internationale la moindre preuve attestant le bien-fondé de leurs revendications.

Les experts américains les plus éminents en matière d'armes chimiques ont inspecté l'usine après le bombardement afin de faire toute la lumière. Les laboratoires les plus modernes d'Europe et des États-Unis ont étudié les échantillons prélevés sur place. Ces examens ont montré que cette usine ne fabriquait que des médicaments à l'usage de l'homme et du bétail.

Le professeur Thomas Tullius, chef du Département de la chimie à l'Université de Boston, qui a dirigé le groupe d'experts américains en chimie et en environnement chargé d'inspecter l'usine, a déclaré qu'ils avaient pour mission de prélever des échantillons de façon scrupuleuse et scientifique dans différents sites et de les étudier dans les laboratoires les plus avancés du monde, spécialisés dans ce domaine. Selon lui, ces laboratoires n'ont, dans la limite de la découverte scientifique, décelé ni EMPTA, ni d'autres matières appelées EMPTA dans ces échantillons.

Toutes les études scientifiques menées par des organismes spécialisés, y compris l'Association des

institutions scientifiques soudanaises, ont montré que l'usine d'Al-Shifa était spécialisée dans la production de produits pharmaceutiques et qu'elle ne fabriquait aucun produit chimique susceptible d'être lié à la production d'armes chimiques, de matières EMPTA ou de gaz neuroplégiques, comme l'ont prétendu les États-Unis.

Le Soudan attache une importance particulière à la question de la limitation de la prolifération des armes classiques, comme c'est le cas dans d'autres pays africains qui souffrent de guerres provoquées par la fourniture d'armements aux rebelles. Tout en souscrivant au principe de la limitation du trafic des armes classiques et de l'interdiction de leur emploi pour réprimer les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'une façon qui risque de nuire à la paix et à la sécurité et de déstabiliser la région, d'exacerber les conflits régionaux et d'encourager le terrorisme, nous réaffirmons notre droit d'utiliser des armes classiques pour défendre nos frontières et notre unité, garanti par le droit international et les normes internationales. À cet égard, nous invitons d'autres États à se conformer strictement à leurs engagements et, plus précisément, à ne fournir aucune arme classique aux mouvements rebelles.

Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale face au trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. À ce propos, nous demandons aux États qui produisent et exportent ces armes de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher qu'elles ne tombent entre des mains autres que celles des gouvernements légitimes. De plus, le Soudan se félicite des efforts déployés au niveau international en faveur de la tenue en 2001 d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous tenons à souligner que cette conférence devrait se concentrer sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. La prolifération de ces armes n'est pas la seule cause de l'émergence de conflits dans lesquels ces armes sont utilisées. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'une solution peut être trouvée si on s'attaque aux racines mêmes des conflits qui, dans la majorité des cas, sont la conséquence de l'ère coloniale, de la guerre froide et de la poursuite de la détérioration de la situation économique et sociale.

À l'instar d'autres membres de la communauté internationale, le Soudan estime que la transparence dans les armements permet de renforcer la paix et la

sécurité internationales. Nous tenons à réaffirmer également que, dans l'état actuel, le Registre des Nations Unies sur les armes classiques doit être élargi de façon à fournir des renseignements sur les armes de destruction massive et les technologies avancées ayant des applications militaires. En outre, le Registre ne prend pas en compte la situation au Moyen-Orient, où Israël continue d'occuper des territoires arabes et de posséder des armes de destruction massive. Israël continue d'être le seul État de la région à n'être pas partie au Traité sur la non-prolifération (TNP). Israël refuse toujours de répondre aux appels répétés de la communauté internationale afin qu'il adhère au Traité et soumette ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Enfin, nous réaffirmons notre détermination à coopérer pleinement avec la Première Commission et à débattre de tous les points inscrits à son ordre du jour de manière à prendre des décisions acceptables par tous.

M. Basnet (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très heureuse de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Bureau, de vos élections respectives bien méritées. Nous sommes convaincus que votre direction avisée, vos qualités et votre expérience de diplomate sont un gage de réussite pour les délibérations de la Commission.

Plusieurs événements assombrissent les débats actuels de la Commission. De plus, ils constituent un formidable défi pour le désarmement qui, selon le Secrétaire général des Nations Unies, est indispensable pour prévenir les conflits armés et créer une culture de la prévention.

Un regard rapide sur la dernière publication du rapport A/54/27 de la Conférence du désarmement fait apparaître l'incapacité de cette instance multilatérale de négociations de convenir d'un ordre du jour pour ses travaux, malgré les efforts déployés ces trois dernières années. Les espoirs de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires semblent perdus. Malheureusement, aucun consensus ne s'est dégagé sur ce sujet entre les membres de la Conférence du désarmement.

De plus, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est

différée faute d'avoir obtenu les ratifications requises, notamment celles des États dotés de la capacité nucléaire et dont l'adhésion est nécessaire pour que le Traité soit effectif. Toutefois, nous sommes encouragés par la détermination renouvelée d'encourager l'entrée en vigueur rapide du Traité, comme en témoigne la déclaration, publiée le 8 octobre 1999, à l'issue de la Conférence de Vienne convoquée en vertu de l'article XIV du Traité.

Les essais et la mise au point l'année dernière de missiles à longue portée et la mise au point de défenses par missiles sont devenus inquiétants. L'équilibre stratégique entre les deux États parties, maintenu par l'actuel Traité sur les missiles antimissiles balistiques, doit être sauvegardé.

Les accords de désarmement doivent être conclus de toute urgence au moment où l'on constate un accroissement des dépenses militaires alimenté par la multiplication des conflits entre États. Nous partageons tout à fait le point de vue du Secrétaire général, reflété dans son intervention annuelle devant l'Assemblée générale, à savoir que les règles négociées au niveau multilatéral doivent être respectées. Ces règles – nous le pensons également – sont très utiles non seulement pour le désarmement aux niveaux bilatéral et multilatéral, mais aussi pour les négociations sur la maîtrise des armements.

Le scénario du désarmement nucléaire est loin d'être concluant. L'impasse nucléaire perdure. Les trois sessions préparatoires de la prochaine Conférence de 2000 d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont été à peine satisfaisantes. La dernière session, qui s'est tenue cette année, s'est achevée sur de simples accords de procédure.

Les armes nucléaires font peser des menaces diverses sur la paix et la sécurité internationale. Nous espérons sincèrement que tous les pays, les États dotés d'armes nucléaires en particulier, feront face à ce défi en faisant preuve de la volonté politique nécessaire pour réaliser un désarmement général et complet, et que les armes nucléaires seront totalement éliminées. La récente déclaration conjointe publiée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dans laquelle ils réitèrent leur attachement à l'article VI du TNP, mérite d'être soulignée. Cet attachement doit se concrétiser par des actes afin de sauver le Traité au

moment où il est menacé par des essais de missiles balistiques.

La question des armes classiques revêt tout autant d'importance compte tenu de l'utilisation fréquente d'armes légères et de petit calibre dans des conflits actuels entre États.

Il est regrettable de noter que l'augmentation des dépenses militaires est due au nombre grandissant de conflits locaux et ethniques. Le lourd tribut en vies humaines résultant de conflits locaux a entraîné une prise de conscience mondiale de la nécessité d'envisager sérieusement un contrôle de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Néanmoins, les armes de petit calibre, que l'on appelle aussi armes de destruction personnelle, ont entraîné la dévastation de populations civiles, puis une crise humanitaire à l'échelle mondiale. La mise au point de ces armes s'est traduite par une stagnation des progrès aux niveaux économique et social. Étant donné l'importance que ma délégation attache aux armes de petit calibre, nous espérons beaucoup que l'on parviendra à résoudre, à la présente session, les questions d'organisation liées à la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite d'armes dans tous ses aspects.

J'aimerais souligner le travail utile accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui a fêté son dixième anniversaire cette année. En organisant des séminaires et des réunions au niveau régional sur des questions de désarmement avec la participation d'experts universitaires, de responsables gouvernementaux et de membres de la société civile, le Centre a beaucoup contribué à la promotion de la sécurité et du dialogue au niveau régional. Ce dialogue, plus connu sous le nom de Processus Katmandou, a joué un rôle déterminant dans la prise de conscience accrue à l'égard des questions de sécurité et de désarmement entre les États membres de la région.

Comme les années précédentes, ma délégation participera activement à l'élaboration et à la présentation d'un projet de résolution approprié sur le Centre de Katmandou, en consultation avec plusieurs pays qui font parrainé. Nous espérons sincèrement que ce projet de résolution sera largement appuyé par les membres de la Commission.

Malgré certains événements dont les conséquences ont nui aux initiatives en matière de

désarmement, le monde a été témoin de progrès dans certains domaines. Parmi les principales réalisations figurent la conclusion et l'application, ces dernières années, de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les mines terrestres antipersonnel. Si les armes chimiques et les mines terrestres peuvent être stigmatisées, il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même pour les armes nucléaires. Ce qu'il faut, c'est un engagement sérieux de la part de la communauté internationale, allié à une ferme volonté politique de mettre hors-la-loi les armes nucléaires.

M. Westdal (Canada) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau. Il est déjà clair que sous votre présidence, nous sommes entre de bonnes mains.

Nous nous rassemblons en ce dernier automne du millénaire pour essayer ensemble de faire toute la lumière sur la sécurité, premier sujet sur la liste des priorités du développement humain, sur la survivance, première dimension du développement humain, et sur les mesures pour épargner les générations futures de l'horreur de la guerre, première résolution que nous, peuples du monde entier, avons prise, tout comme cet organe dans son ensemble, il y a 54 ans.

La sécurité des peuples est au cœur de la politique étrangère canadienne – la sécurité pour les Canadiens, certes, mais aussi la sécurité indivisible à l'échelle mondiale –, politique conjuguée avec des décisions résolues pour promouvoir les droits de la personne et le développement, pour libérer les peuples de la peur et du besoin et, par-dessus tout, pour brider la cruauté et protéger les innocents dans les conflits armés. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à se protéger, à instaurer et faire régner la paix, et à continuer, autant que faire se peut, leur vie unique, leur bien le plus précieux.

Le Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Lloyd Axworthy, a signalé, à l'ouverture de l'Assemblée, le mois dernier,

« qu'ils (les délégués) sont au service de nous tous, les peuples du monde, et non de l'intérêt de leur pays en particulier ». (*A/54/PV.10, p. 17*)

Le Ministre a fait appel

« à une conception des Nations Unies qui place la sécurité des personnes en tête des priorités onusiennes ». (*Ibid., p. 19*)

et il a conclu que

« en raison de la nécessité d'affranchir toutes nos populations de la peur, les Nations Unies sont investies d'un rôle de premier plan en cette fin de siècle. » (*Ibid.*, p. 18).

Le Ministre Axworthy a traité en profondeur des mesures canadiennes en matière de sécurité humaine, faisant ainsi écho au rapport du Secrétaire général sur la protection des civils touchés par les conflits armés, lequel rapport, élaboré, en février, lors de la présidence du Conseil de sécurité assurée par le Canada et soumis à la discussion le mois passé, vise à bâtir de solides assises pour de telles initiatives, notamment un protocole optionnel à la Convention sur les droits des enfants afin de protéger les enfants en situation de conflit armé.

Les États pourraient survivre une guerre nucléaire – c'est une façon de parler, certes – mais pas les êtres humains. Les fondements de la sécurité humaine, de la protection des civils et de nos politiques en matière de désarmement et de maîtrise des armements sont très étroitement liés.

Le discours de mon ministre concordait parfaitement avec le mandat de ce comité, pour deux raisons. Premièrement, le Ministre Axworthy nous a rappelé que le risque d'un anéantissement nucléaire et le danger des autres armes de destruction massive constituent, sans nul doute, la plus grave menace pour la sécurité de l'humanité. Deuxièmement, il nous a tous invités à donner un nouveau sens aux Nations Unies. Eh bien, c'est notre fonds de commerce ici aux Nations Unies, et c'est le mandat de notre commission et d'autres de faire évoluer et de valoriser ce nouveau sens. Nous ne disposons bien sûr d'aucun bataillon, mais nous sommes armés de vérités, et cette commission est exceptionnellement mandatée pour les faire triompher devant la mutilation et la profanation du sens de la vie, individuel ou grandeur nature, par la cruauté ou la mort brutale, ou de la totalité de l'intelligence par l'anéantissement, l'extinction de la race humaine, outrage ultime.

Chacun de nous a des contextes de sécurité propres, et chacun de nous leur fait face à sa façon. Pour ce qui est du Canada, nos mesures en matière de sécurité comprennent la participation à l'OTAN – nous nous sommes depuis longtemps engagés avec nos alliés à protéger et à défendre nos démocraties, et nous poursuivons le dialogue en matière de sécurité au sein

de groupes régionaux, tels que le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le processus de paix au Moyen-Orient et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). De plus, nous menons un dialogue sur cette question et nous intervenons dans diverses structures multilatérales sur la sécurité, comme le Conseil de sécurité, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel et le Traité sur les forces armées classiques en Europe (FCE). Toutefois, pour débattre des questions de sécurité, des risques et des perspectives en nombre inquiétant qui nous concernent tous, nous nous tournons tous vers la Première Commission.

De nos jours, les mandats en matière de sécurité doivent être formulés avec précision. Le mandat de notre Commission comprend la mission première : assurer notre survivance. Nous ne pouvons pas nous dérober. Que l'on regarde notre programme : des armes nucléaires des plus meurtrières, d'autres armes de destruction massive du même genre, des armes légères qui servent à la plupart des tueries actuelles. Nous sommes ici pour y voir clair dans ce dédale d'acronymes, certes, mais nous ne devons jamais oublier la première raison de l'existence de la Première Commission : nous sommes ici pour faire face au grave risque d'anéantissement, pour en parler, pour jeter la lumière sur ce sujet et débattre des voies et moyens pour l'éviter.

Je prends de l'âge, déjà 50 ans passés, mais comme la plupart de nous tous ici, je suis encore trop jeune pour me rappeler comment c'était quand les enjeux devenaient aussi intenses, quand le chronomètre se déclenchait, trop jeune aussi pour me souvenir comment on se sentait lorsque l'on avait tous ces couteaux sur la gorge.

On entend souvent des plaintes selon lesquelles les États dotés d'armes nucléaires évitent de discuter de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement devant la communauté internationale. Que cela soit vrai ou non, le sentiment qui perce à coup sûr sous ces plaintes est que nous avons tous une responsabilité, qui est de saisir à pleines mains les occasions qui s'offrent d'engager le dialogue, qui est vital. Il est possible de poser des questions difficiles dans notre Commission. Il se peut que les réponses ne soient pas très bonnes, et les questions demeureront. Que ceux qui ont des questions à poser ou des opinions à exprimer sur les

questions névralgiques qui se posent à nous le fassent. C'est le moment ou jamais, et le lieu s'y prête.

On déplore souvent qu'il est impossible de désapprendre la science nucléaire, surtout qu'on ne peut « désinventer » les armes nucléaires. Prenons garde à ces lieux communs. D'abord, ils sont faux; on sait que les civilisations sont mortelles. Mais il y a plus, ces truismes sont signe de renonciation, d'apathie, et les suppositions qu'ils comportent sont on ne peut plus éloignées de la vérité. Les arsenaux nucléaires capables d'anéantir la race humaine ne sont pas nés du jour au lendemain, comme une fatalité, après la fissure de l'atome et, d'ailleurs, rien ne nous oblige à les garder. Cela non plus n'est pas une fatalité. La mise au point et l'entretien à des coûts faramineux des arsenaux nucléaires ne sont pas – et n'ont jamais été – une fatalité, contrairement à ce que bien des bonzes de la haute finance et des analystes amorphes ou désenchantés et prophètes de malheur voudraient, dans leur futilité, nous laisser croire. Les fatalités sont beaucoup moins nombreuses qu'ils n'oseraient même l'envisager.

Il n'était pas obligatoire que les choses finissent ainsi – et même si cela a été le cas – il n'est pas forcé qu'elles restent ainsi. Nous qui rejetons la passivité inhérente à la fatalité et cherchons à emprunter de nouvelles voies, savons aussi que les débats déchirants au sujet des dangers qui nous entourent et la quête inlassable de ce qui doit être notre route, nous demandant avec impatience si nous sommes déjà arrivés – comme le font les enfants installés à l'arrière de la voiture qui doit les amener en voyage – sont, tout compte fait, parfaitement inutiles.

Pour vaincre cette course fatidique, nous devons être conscients de notre propre valeur. Nous devons nous prendre très au sérieux car, de nos jours, notre génie donne à notre volonté une portée sans limite. Nous jouons avec la barre franche de notre destin, nous allons même à l'encontre de nos chances de survie. Nous devons tous, par conséquent, insister sur la gravité de la situation, une gravité qui nous concerne tous. Certaines grandes puissances militaires et leurs alliés voudraient peut-être qu'il en soit autrement, mais comme les armes nucléaires agissent sur notre destin, elles nous concernent au plus haut point.

Il est vrai que certains États et certaines alliances contribuent plus que d'autres à nous mettre dans ce pétrin, et il est vrai aussi que certains États ont, et de

loin, beaucoup plus de moyens pour nous en sortir. Mais il est également vrai que nous y sommes tous. Pour paraphraser un fameux cri de ralliement dont le principe se traduit dans les obligations à l'égard desquelles se sont engagés tous les États parties du TNP : il n'y a pas d'anéantissement sans représentation.

Face aux préoccupations permanentes des Canadiens concernant la survivance et la sécurité au niveau mondial, le Ministre Axworthy a demandé à notre Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international d'étudier ces questions d'une importance primordiale. Au mois de décembre 1998, après une étude approfondie et des débats publics intenses, le Comité a présenté un rapport détaillé sur la non-prolifération des armes nucléaires, la maîtrise des armements et le désarmement, dont le titre était très éloquent, « Le Canada et le défi nucléaire : réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI^e siècle ».

En avril de cette année, le Gouvernement canadien a apporté des réponses précises aux questions et recommandations formulées dans le rapport, et il a présenté un plan d'action détaillé qui réaffirme les objectifs de longue date du Canada, élabore une politique pour guider la nouvelle approche du Canada face au défi nucléaire et qui établit les priorités du Canada en la matière.

J'aimerais résumer les points saillants de la réponse de mon gouvernement, dont le document intégral est disponible dans cette salle et sur le site Web de notre ministère des affaires étrangères.

Cette déclaration politique commence, comme il se doit, par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle réaffirme le ferme attachement du Canada à l'application du TNP, un traité qui fait partie intégrante de notre sécurité nationale et qui est vital à la sécurité des générations à venir. L'objectif du Canada visait et vise toujours l'élimination complète des armes nucléaires. À notre avis, nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'en observant rigoureusement les dispositions du Traité, ainsi que des traités et accords signés à l'appui du TNP. L'universalité est un aspect majeur de cet objectif – 187 pays

Comme nous le savons tous fort bien, les armes nucléaires stratégiques sont loin de constituer la seule menace nucléaire qui pèse sur nous. Il existe des milliers d'armes nucléaires tactiques dans les arsenaux

respectifs de la Russie et des États-Unis. D'ailleurs, on pourrait craindre que la Russie se mette à compter sur ce type d'armes pour compenser l'affaiblissement de ses forces classiques. Le Canada invite la Russie et les États-Unis à négocier des restrictions concernant les armes tactiques, notamment des mesures visant à geler le déploiement de ces armes, à les entreposer dans des lieux éloignés et hors du contrôle des unités opérationnelles, à procéder à l'échange de données de base et à vérifier le démantèlement des systèmes, ainsi que d'autres mesures progressives.

Comme le Ministre Axworthy a réaffirmé dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier, le Canada considère le Traité ABM de 1972, signé entre les États-Unis et l'Union soviétique, comme un élément important du maintien de la stabilité stratégique. En ce qui concerne la possibilité que les États-Unis déploient un système national de défense antimissiles, le Canada voudra déterminer les conséquences du déploiement sur la stabilité stratégique, plus précisément en ce qui concerne le Traité ABM et d'autres accords, protocoles et arrangements portant sur la maîtrise des armements et le désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une mesure sur la voie de la sûreté, un obstacle plus efficace à la mise au point qualitative des armes nucléaires que tous les traités antérieurs sur le désarmement. Avec 154 États signataires et 51 ratifications, dont celle du Canada, le Traité, bien qu'il ne soit toujours pas en vigueur, représente un formidable consensus international contre les explosions nucléaires expérimentales.

Cependant, la communauté internationale tirera bien meilleur parti d'un traité en vigueur. Tel a été le message explicite envoyé par la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne du 6 au 8 octobre. Tout échec à cet égard porterait un coup sérieux au plan mondial de non-prolifération et de désarmement. Il nous incombe à tous de travailler pour préserver et faire progresser les acquis des 30 dernières années en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Il est terriblement déconcertant de constater que le pays qui a été à l'origine de nombre de ces acquis en se faisant le champion de cette cause a cessé de se battre pour l'entrée en vigueur d'un traité aussi décisif que le Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires. Le Canada déplore que le Sénat américain n'ait pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il espère que cette décision sera reconsidérée très bientôt.

Le débat continu sur le Traité reflète les visions divergentes sur la meilleure façon d'instaurer la sécurité dans le monde de l'après-guerre froide. Le Traité incarne le principe selon lequel la coopération multilatérale constitue la méthode la plus appropriée pour contenir la prolifération des armes, et les interventions concertées de la communauté internationale peuvent servir avec plus d'efficacité les intérêts nationaux de ses membres. Une vision contraire signifie que l'on rejette les initiatives multilatérales et que l'on ne compte que sur ses moyens nationaux, que l'on préfère faire cavalier seul. Une partie importante de notre travail de facilitation de l'entrée en vigueur prochaine du Traité vise à démontrer la supériorité de la coopération sur cette façon étroite de concevoir l'autonomie.

Il va de soi que la prochaine étape consistera à arrêter la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et les explosions. Cela fait 45 ans maintenant que les Gouvernements canadiens successifs se sont employés à préconiser la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et nous voudrions que la Conférence du désarmement se consacre à ce traité dès le début de sa prochaine session.

La politique du Canada concernant ce Traité est clairement spécifiée dans la déclaration de notre gouvernement. Au cours des prochaines négociations, le Canada veillera à ce que la Conférence du désarmement traite à la fois des objectifs de désarmement et de maîtrise des armements, pour ce qui est des cinq États dotés d'armes nucléaires, ainsi que des objectifs de non-prolifération, pour ce qui est des États demeurant en dehors du régime du TNP. À notre avis, un traité qui vise à mettre fin à tout jamais la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires doit être assorti d'engagements correspondants de la part des États dotés d'armes nucléaires concernant l'établissement de mécanismes efficaces pour la réduction puis, le cas échéant, l'élimination des stocks existants de matières fissiles. En attendant la conclusion des négociations sur ce traité, le Gouvernement canadien préconise l'adoption d'un moratoire immédiat et universel sur la production

de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et d'autres dispositifs nucléaires.

Ceci m'amène à parler de la situation qui règne en Asie du Sud. Le Gouvernement canadien demeure vivement préoccupé par les répercussions des essais nucléaires effectués l'année dernière par l'Inde et le Pakistan. Ces essais constituent un grave et très inquiétant revers pour notre cause. En procédant à ces essais, l'Inde et le Pakistan ont violé la norme contre la prolifération nucléaire, acceptée par la grande majorité des États. Ils ont aussi ranimé le spectre d'une course aux armements en Asie du Sud, ce qui tend à diminuer, et non pas à renforcer, la sécurité des Indiens et des Pakistanais ainsi que celle de leurs voisins, tout en gaspillant des sommes considérables qu'il serait tellement plus utile de consacrer au règlement des problèmes sociaux et économiques rencontrés par tant de personnes dans la région. Par ailleurs, ces essais peuvent amener certains pays, qui ont la capacité de fabriquer des armes nucléaires et qui ont renoncé à le faire, à s'interroger sur leur renonciation, tout en menaçant de freiner les progrès en matière de désarmement global.

Le Canada s'est associé à la communauté internationale pour réitérer l'appel lancé à l'Inde et au Pakistan afin qu'ils prennent des mesures concrètes pour respecter et appliquer la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité; qu'ils suspendent leurs programmes d'armes nucléaires; qu'ils se joignent à nous pour interdire les essais nucléaires et qu'ils participent aux négociations sur le Traité; qu'ils décrètent, en attendant, un moratoire sur la production de matières fissiles et mettent en place un régime de contrôle des exportations de technologie et de matières sensibles et qu'ils adhèrent au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Il ne s'agit aucunement d'un ultimatum : c'est une exhortation qui vient droit du coeur.

Le Canada a saisi dans les déclarations du Pakistan et de l'Inde certains signes d'encouragement depuis les derniers essais, à savoir qu'ils ont l'intention de respecter les engagements pris ultérieurement d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Aussi souhaitons-nous ardemment voir ces engagements respectés. Dans cet ordre d'idée, le Canada exprime sa consternation à la suite du coup d'État militaire survenu au Pakistan, lequel ajoute un élément d'insécurité malvenu à une situation déjà instable.

Le Canada est un des 16 États non dotés d'armes nucléaires dans cette salle à être allié à des États dotés d'armes nucléaires membres de l'OTAN, rempart de nos démocraties euro-atlantiques durant la périlleuse impasse nucléaire de la guerre froide, une alliance qui continue maintenant de s'adapter – et avec succès d'ailleurs – aux besoins actuels, différents et dynamiques en matière de sécurité de ses membres. Dans le cadre de cette adaptation, les dirigeants des États membres de l'OTAN ont pris, lors du Sommet de Washington en avril dernier, deux mesures de première importance. Premièrement, ils ont reconnu, dans le communiqué du Sommet de Washington, que les divers arrangements internationaux de maîtrise des armements et de désarmement sont venus renforcer la sécurité générale de l'Alliance et que les membres devraient coopérer afin de faire progresser ces arrangements. Deuxièmement, ils ont constaté la diminution de l'importance des armes nucléaires et convenu que l'Alliance doit considérer les différentes mesures de confiance et de sécurité, ainsi que les options en faveur de la vérification, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. En décembre prochain, le Conseil de l'OTAN proposera aux ministres des affaires étrangères des mécanismes pour étudier ces options.

Bien que l'utilisation des arsenaux nucléaires soit la plus grave menace possible pour la sécurité humaine, elle n'est nullement la seule. Dans le cadre de notre approche détaillée de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement, nous collaborons avec ardeur au sein de plusieurs instances internationales afin non seulement de prévenir d'autres déploiements de missiles et d'armes chimiques et biologiques, mais aussi de faire régresser les programmes existants.

Le Canada continue d'encourager une large adhésion à la Convention sur les armes chimiques. Bien que cette adhésion soit généralisée, des difficultés subsistent. La principale source de préoccupation est le Moyen-Orient, où la Libye, l'Égypte, Israël, le Liban, la Syrie et l'Iraq n'ont pas encore adhéré à la Convention. Tout en reconnaissant que cette région pose des problèmes particuliers, nous sommes toutefois fermement convaincus que la ratification de la Convention sur les armes chimiques permettrait d'accroître la stabilité dans la région. Le Canada a apporté conseils et assistance à plusieurs pays sur la façon de mettre en oeuvre et d'appliquer la Convention

à l'échelle nationale. Nous leur avons fourni notamment des logiciels de rédaction de projets de loi et de déclarations, ainsi que des spécialistes de la Convention et des contrôles à l'exportation et à l'importation en vue de la tenue de colloques régionaux et nationaux. Nous poursuivons ces activités afin d'encourager l'adhésion à la Convention.

À la différence de la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines ne comporte pas encore de dispositions de vérification. Comme notre expérience avec l'Iraq l'a démontré, les avancées biotechnologiques et la diffusion des connaissances et du matériel mettent l'acquisition d'une capacité biologique militaire à la portée d'un nombre croissant de pays. Un grand nombre des technologies qui servent légitimement à des fins de recherche, de santé et de commerce peuvent être utilisées dans cadre d'un programme d'armement. Il ne fait donc aucun doute que nous avons besoin de façon pressante de nouvelles mesures de vérification de l'interdiction des armes biologiques. D'ailleurs, nous trouvons qu'il est pour le moins paradoxal que ceux qui étaient les plus intransigeants sur la nécessité de soumettre toute convention à une vérification fassent maintenant obstacle aux efforts déployés pour atteindre cet objectif.

Ouvrant de concert avec les États du Nord et du Sud, le Canada prend une part active aux négociations en cours en vue de l'adoption d'un protocole de conformité destiné à réduire la menace que font peser les programmes clandestins d'armes biologiques, sans pour autant imposer un fardeau inacceptable à l'industrie. Nous voulons que les installations participant à la défense contre les armes biologiques soient déclarées, ainsi que celles pouvant être utilisées pour produire de telles armes. Nous souhaitons aussi qu'il y ait des dispositions prévoyant la transparence, l'accès et des visites pour renforcer la confiance quant au respect des dispositions du protocole, ainsi que la tenue d'enquêtes par mise en demeure lorsqu'il y a de graves soupçons concernant des violations de la Convention.

Par ailleurs, les membres de la Commission sont également concernés par les armes classiques, notamment les mines antipersonnel et les armes légères et de petit calibre qui sont utilisées dans la plupart des tueries de nos jours.

Nous entendons souvent dire que les progrès réalisés en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement dépendent de la volonté politique. Cependant, n'oublions pas que la volonté politique dépend, à son tour – et pas seulement dans les démocraties – des craintes et de l'avis de l'opinion publique. Cette dépendance n'a jamais été aussi évidente que lors de la conclusion de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres.

Il y a cinq ans, le dossier des mines antipersonnel moisissait au fond des tiroirs de la Conférence du désarmement avec peu de perspective d'accord. À ce jour, 135 États ont renoncé à l'utilisation des mines antipersonnel, notamment tous les pays des Amériques, à l'exception de deux, la plupart des pays européens et africains et un bon nombre de pays en Asie. Quarante-sept États ont déjà ratifié la Convention. Le nombre de victimes de mines dans les pays les plus touchés du monde a diminué. Le commerce autrefois florissant des mines a pratiquement disparu. On compte désormais moins de 10 pays producteurs de mines qui n'appuient pas un moratoire complet ou une interdiction de facto concernant les exportations de mines antipersonnel. Par ailleurs, depuis 1996, quand le processus d'Ottawa a commencé, 20 pays ont détruit plus de 14 millions de mines stockées. Ainsi, ces mines ne faucheront plus aucune vie et ne mutileront plus personne.

Malgré ces réalisations fort encourageantes, force est de reconnaître que, depuis l'entrée en vigueur de la Convention en mars 1999, on utilise des mines antipersonnel au Kosovo et en Angola, et que les principales puissances, à savoir les États-Unis, la Russie et la Chine, n'ont pas encore signé la Convention. Il est de notre devoir de les exhorter à le faire et d'encourager la communauté internationale à consacrer plus de ressources aux efforts de déminage.

Dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier, le Ministre des affaires étrangères, M. Axworthy, a affirmé que ce sont les coûts à l'échelle humaine

« qui donnent l'impulsion aux efforts pour s'attaquer à la prolifération des armes légères et de petit calibre ». (*A/54/PV.10, p. 18*)

Il a ajouté qu'il y a lieu de s'alarmer du coût en perte de vies humaines que représentent ces armes, que ce soit dans les zones de conflit ou dans les rues d'un

quartier. En effet, comme le Secrétaire général, M. Annan, l'a observé, le tueur en puissance dans le monde d'aujourd'hui est un jeune de 14 ans armé d'un AK-47.

La grande majorité des victimes des conflits armés sont des civils. Chaque année, plus d'un million de personnes perdent la vie dans ces conflits, 90 % sont victimes d'armes légères et de petit calibre, et leur nombre n'a pas cessé d'augmenter. Et le marché pour ces armes est toujours immense, et les marchands avides. Protéger les civils est une mission pratiquement irréalisable si on n'enraye pas la circulation des armes. Le Canada se réjouit du rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/1999/957) et insistera pour que les nouvelles mesures contraignantes qu'il propose soient mises en application.

Cependant, nous ne pouvons pas nous arrêter en chemin. Nous devons envisager, de façon globale et systématique, de nouvelles méthodes pour contenir la menace grandissante que constituent les armes de petit calibre. C'est la raison pour laquelle le Canada appuie fermement la tenue en 2001 d'une conférence sur le trafic illicite des armes de petit calibre. Cette conférence doit adopter une approche globale et s'attaquer à la prolifération dans tous ses aspects – maîtrise des armements, application de la loi et consolidation de la paix. Entre-temps, nous ne pouvons pas nous permettre de rester inertes; la nécessité d'agir est trop urgente. À notre avis, la conférence prévue en 2001 sera l'occasion de faire le point des résultats et de planifier l'avenir, mais pour récolter les fruits, il faut commencer à semer dès maintenant.

Il nous faut une approche globale qui nous permette d'imposer des contrôles plus stricts aux États fournisseurs d'armes, d'étudier les facteurs socioéconomiques qui transforment les armes légères et de petit calibre en marchandises de valeur dans les sociétés pauvres, d'allouer des ressources appropriées pour contrôler plus efficacement les frontières, maintenir l'ordre et détruire les armes, et de fournir la formation à ces fins. Ces mesures ne produiront des effets que si elles sont accompagnées de programmes de réconciliation et de développement établis au niveau de la collectivité, qui amenuisent en premier lieu la valeur culturelle, sociale et économique accordée à la possession d'une arme à feu.

Nous devons également tirer parti des instruments politiques et juridiques existants. L'Organisation des États américains possède maintenant une convention en la matière, ainsi que l'Union européenne. Le Canada voudrait que le Code de conduite de l'Union européenne et la Déclaration commune sur les armes légères servent de base à un mécanisme politiquement contraignant en la matière.

La non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement sont des objectifs universels. C'est la raison pour laquelle le Canada, tout en partageant le souhait de la communauté internationale de préserver et protéger les avantages d'ordre économique et de sécurité que procure aujourd'hui l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, souhaite empêcher cette exploitation de donner naissance à la présence d'armes dans l'espace et à une nouvelle course aux armements très coûteuse. Aussi avons-nous énergiquement préconisé la création au sein de la Conférence du désarmement d'un comité spécial qui aurait pour mandat d'examiner les questions de maîtrise des armements et de désarmement concernant l'espace extra-atmosphérique. Nous avons proposé, en outre, que ce comité se fixe pour premier objectif la négociation d'une Convention sur la non-présence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Notre préoccupation est loin d'être purement théorique. Plus de 30 États sont engagés dans l'espace, et de nombreux autres vont dans cette direction. La technologie aussi poursuit son chemin, et un examen rapide de l'information publique révèle que la plupart des ressources sont consacrées à des concepts de recherche et des projets spécifiques visant une utilisation militaire extensive et abusive de l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada juge que le moment est maintenant venu d'agir afin de préserver l'espace extra-atmosphérique comme un sanctuaire, un environnement sans armes. Par ailleurs, nous reconnaissons que l'on exploite déjà intensément l'espace extra-atmosphérique, non seulement à des fins civiles, mais aussi à des fins militaires, telles que la surveillance, la collecte d'informations et les communications. Nous ne proposons pas un recul dans ce domaine, mais nous voulons empêcher une arsenalisation de l'espace, plutôt que d'être contraints demain de lutter contre ce phénomène, de le freiner, et plus tard, comme d'habitude, au beau milieu de la partie, de tenter d'inverser le cours des événements.

Le Canada souhaiterait que soit abordé un important objectif connexe, à savoir l'établissement d'un système international de notification préalable des lancements de missiles envisagés. Nous avons donc encouragé les États-Unis et la Russie à élargir l'accord annoncé, en septembre 1998, lors du Sommet de Moscou, qui vise la création d'un centre américano-russe de détection rapide des missiles. Nous devrions aussi chercher des moyens d'amener davantage d'États à souscrire aux limitations du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, peut-être par le biais de principes directeurs ou d'une déclaration politiquement contraignante.

Enfin, j'aimerais parler de l'avenir de la Conférence du désarmement, dont l'élan perdu est difficile à rattraper et dont la stagnation va à l'encontre de nos meilleures intentions. Une institution qui est dotée d'un mandat fondamental mais qui n'a pas de plan de travail n'est pas utile à la communauté internationale. Des liens sans fin ne mènent à rien, sinon à une impasse.

Le Canada ne croit pas que l'inaptitude à faire des progrès tangibles au cours de l'année dernière signifie la fin de la Conférence du désarmement. Par ailleurs, il serait bien simpliste de notre part d'attribuer la paralysie de la Conférence du désarmement à ses structures et méthodes de travail. Ceci étant dit, il nous paraît urgent de mobiliser la volonté politique et toute la créativité nécessaire pour faire fonctionner de nouveau l'unique instance multilatérale permanente chargée de la négociation sur le désarmement.

Le Canada voudrait assister à la création, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous souhaitons également que des discussions de fond sur le désarmement nucléaire se tiennent en ce lieu et nous préconisons la création d'un comité spécial à cet effet. Le Canada reconnaît certes qu'il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de négocier des réductions de telles armes. Il va sans dire que nous sommes tous concernés par les progrès de ces négociations. Ainsi la création d'un comité spécial qui serait chargé de discuter du désarmement nucléaire respecterait cette préoccupation et répondrait au souhait international général d'encourager les efforts de désarmement des États dotés d'armes nucléaires. Nous devrions traiter cette question comme s'il s'agissait d'une affaire personnelle. Notre travail consiste, après tout, à

susciter et faire des choix plus judicieux en matière d'armes nucléaires.

Le garçon de 14 ans armé d'un AK-47 dont le Secrétaire général faisait mention partage la situation difficile de l'homme. Ses pouvoirs sont trop grands et il ne sait pas comment en disposer, et il lui faudra de la chance pour s'en sortir et grandir. Nous sommes investis du pouvoir contraignant de l'univers et, nous non plus, nous ne grandirons peut-être pas.

Nous avons mis la connaissance des faits fatidiques acquise il y a un demi-siècle au service de la vie, et nous l'avons mise aussi au service de la mort, sur une grande échelle. Nous nous sommes écartés de la sécurité et nous l'avons dépassée. Parmi nous, de puissants États se sont emportés et se sont battus, par tous les moyens, jusqu'à la mort. Cette noirceur que nous avons tous en nous pourrait surgir de nouveau. Mais nous avons aussi en nous de la clarté et de la santé. Comme nul ne l'ignore, nous sommes aussi liés, non pas par la chance, mais par la vérité. La nature est ce qu'elle est, la vérité vraie est de notre côté, elle éclairera notre chemin et veillera sur nous.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) :
Premièrement, j'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission pour cette année, alors que nous nous trouvons entre deux millénaires. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre compétence seront un gage de succès pour nos travaux. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

Deuxièmement, si on se penche brièvement sur les réalisations en matière de désarmement depuis la création des Nations Unies, la conclusion s'impose à nous qu'elles sont loin de satisfaire nos aspirations. En effet, l'humanité est menacée aujourd'hui plus que jamais par les dangers d'un désastre nucléaire.

L'objectif énoncé dans la résolution 1 (I) de la première session de l'Assemblée générale tenue en 1946, à savoir le désarmement nucléaire, n'est toujours pas réalisé. En dépit des espoirs nés de la fin de la guerre froide de mettre fin à la course aux armes nucléaires, c'est tout le contraire qui s'est produit. L'effondrement du camp socialiste a conféré aux États-Unis un sentiment d'hégémonie absolue sur le monde. Ce sentiment les a incités à s'appuyer de plus en plus sur le principe de la dissuasion nucléaire, de la politique de la puissance, de l'intervention militaire, de

l'élargissement des alliances et des pactes et de la mise au point d'arsenaux d'armes de destruction massive. Une nouvelle fois, la doctrine de l'utilisation en premier des armes nucléaires fait surface.

Troisièmement, l'imposition de zones de non-survol dans le nord et le sud de l'Iraq et le bombardement ininterrompu et périodique depuis 1991, et quotidien depuis 1998, de centres iraqiens figurent parmi les exemples de cette politique de la force brutale menée par les États-Unis, avec l'aide de la Grande-Bretagne. Ce n'est qu'un exemple du recours à la force en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international, d'une façon qui menace la paix et la sécurité aux niveaux international et régional.

Quatrièmement, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont utilisé plus de 300 tonnes d'uranium non enrichi dans leur agression contre l'Iraq en 1991. Ils ont réitéré cette pratique en 1999, en Yougoslavie. L'utilisation d'armes radiologiques contre l'Iraq a entraîné une très forte augmentation des cas de cancer, de dépression nerveuse, de malformations génétiques parmi la population civile, notamment dans les provinces sud de l'Iraq, où ces armes ont été employées, sans compter les effets de ces armes sur des soldats américains et britanniques. L'enquête diligentée par le Département américain des vétérans auprès de 251 familles touchées par le syndrome de la guerre du Golfe dans l'État du Mississippi a fait apparaître qu'après la guerre, dans 67 % de ces familles, des enfants sont nés avec d'importantes malformations. Le Centre médical de Baltimore a également relevé un niveau élevé de radiation dans l'urine de soldats américains cinq ans après la guerre du Golfe.

Les conséquences catastrophiques de l'emploi d'uranium non enrichi pour l'environnement et les êtres humains en Iraq et dans d'autres pays voisins se feront sentir pendant des générations, car elles ont transformé une portion importante du territoire iraquien en un environnement contaminé et radiologiquement actif. Nous appelons les organisations internationales et les pays du monde à consacrer l'attention nécessaire à cette question et à prendre les mesures qui s'imposent pour libérer l'environnement iraquien des effets radiologiques découlant de l'utilisation de cette arme. Nous appelons également à la conclusion d'une convention

internationale contraignante interdisant l'emploi d'uranium non enrichi dans la fabrication d'armes.

Cinquièmement, en dépit des efforts concertés de la communauté internationale pour coordonner les services chargés d'explorer et d'utiliser utilement l'espace extra-atmosphérique, notamment ceux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, nous sommes préoccupés par des informations faisant état de l'intention des États-Unis de déployer un nouveau système de défense par missile incluant l'utilisation de satellites à des fins militaires et d'empêcher d'autres pays d'utiliser l'espace à des fins contraires aux intérêts américains.

Le projet américain de militarisation de l'espace contrevient aux obligations des États-Unis en vertu du droit international et des conventions bilatérales, notamment le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et d'autres corps célestes et le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques, Traité ABM. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la politique de la force arrogante, qui conduira à une nouvelle expansion de la course aux armements.

Sixièmement, la crédibilité des Nations Unies en matière de vérification a été sérieusement érodée au cours de cette décennie. De récents événements, notamment les déclarations de responsables américains et d'inspecteurs de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), ont montré que cette commission était utilisée par les États-Unis et Israël pour espionner l'Iraq, créer des crises et conspirer contre l'Iraq et ses dirigeants. L'ancien président de l'UNSCOM, Richard Butler, a élaboré un rapport, en collaboration avec de hauts fonctionnaires américains, qui a été soumis à l'examen du Conseil de sécurité le 15 décembre 1998, rapport qui contredit les faits et la réalité sur le terrain afin de justifier l'agression armée déclenchée par les États-Unis et la Grande-Bretagne contre l'Iraq, le 16 décembre 1998.

M. Bakhit (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

Malheureusement, bien que le Secrétaire général des Nations Unies ait reconnu, dans une déclaration prononcée le 27 juin 1999, que les accusations d'espionnage pour le compte des États-Unis portées contre les inspecteurs de l'UNSCOM étaient en partie

vraies, les Nations Unies n'ont mené aucune enquête sur cette question ni pris de mesures pour rendre responsables ceux qui, en utilisant leur nom pour mener des activités agressives d'espionnage, ont nui à leur réputation.

Septièmement, si nous nous félicitons de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, nous sommes néanmoins préoccupés du peu de progrès enregistrés en ce qui concerne l'adoption d'un programme de travail pour la session de 1999, malgré la souplesse dont a fait preuve le Groupe des 21. Nous espérons qu'au début de sa prochaine session, la Conférence parviendra à un consensus sur la définition d'un mandat pour le comité spécial chargé du désarmement nucléaire et de l'interdiction de la production de matières fissiles et de la destruction de leurs stocks.

Huitièmement, tout en estimant qu'il importe de débarrasser l'humanité des armes de destruction massive, nous jugeons approprié de rappeler que le nombre de civils irakiens tués par les sanctions imposées à l'Iraq depuis le 6 août 1990 dépasse le nombre total des victimes de l'utilisation d'armes de destruction massive dans le monde. Il n'est pas surprenant que le parti qui a utilisé en premier des armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki soit le même qui utilise les sanctions comme arme de génocide contre l'Iraq.

Neuvièmement, le monde a pris connaissance avec consternation que les États-Unis n'adhéreraient pas au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été conçu pour satisfaire les objectifs des États-Unis. Nous, dans la région arabe, considérons cette position non seulement comme la poursuite par les États-Unis de la doctrine militaire fondée sur la suprématie militaire absolue, mais aussi comme un encouragement pour Israël à continuer d'acquérir et de mettre au point des armes nucléaires, compte tenu de l'étroite coopération nucléaire qui existe entre les États-Unis et Israël et de l'infiltration par Israël des institutions de recherche et militaires des États-Unis.

Dixièmement, notre région arabe souffre d'un déséquilibre considérable s'agissant de l'équilibre stratégique des armements. L'entité israélienne d'occupation se dote de tous les types d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. L'incident survenu sur un vol d'El Al à l'aéroport d'Amsterdam en 1982 en est la preuve. Le Times de

Londres, daté du 9 octobre 1999, a révélé l'existence d'un document secret publié par le Département américain de l'énergie indiquant qu'Israël possède environ 300 à 500 kilos de plutonium servant à la fabrication d'armes nucléaires. Cette quantité est suffisante pour produire au moins 250 ogives nucléaires, ce qui signifie qu'Israël occupe la sixième place parmi les États dotés d'armes nucléaires.

L'acquisition par Israël d'armes de destruction massive s'effectue parallèlement à sa politique d'expansion aux dépens des territoires arabes et d'une façon qui menace gravement la région. En tant que membre de la Ligue arabe, l'Iraq réaffirme les dispositions des diverses résolutions du Conseil de Ligue arabe à cet effet. Ces résolutions stipulent que la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient exigent l'élimination de toutes les armes de destruction massive afin de transformer le Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Conseil de la Ligue arabe souligne également que le programme nucléaire israélien ne fait toujours pas partie du système de non-prolifération et qu'Israël continue de refuser d'adhérer au Traité sur la non-prolifération (TNP) et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui constitue une menace pour la sécurité nationale arabe et nuit à la crédibilité et à l'universalité du TNP. La perpétuation du statu quo, en vertu duquel tous les États de la région, à l'exception d'Israël, sont attachés au régime de non-prolifération, entraîne un grave déséquilibre qui menace la paix et la stabilité de la région et qui est inacceptable.

En outre, le Conseil demande au Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'assurer la mise en oeuvre universelle de toutes les dispositions relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, sans recourir aux deux poids, deux mesures, de prendre les mesures nécessaires pour réaliser cet objectif conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'offrir des garanties concrètes et globales de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires.

Onzièmement, les résolutions de l'Assemblée générale, la plus récente étant la résolution 53/74, réaffirment la nécessité de prendre les mesures nécessaires concernant l'interdiction des attaques militaires contre des installations nucléaires. À notre avis, il est extrêmement urgent de tenir une convention internationale contraignante interdisant de telles attaques. Le précédent créé par la destruction avec impunité par Israël, en 1981, du nucléaire iraquien utilisé à des fins pacifiques devrait inciter la communauté internationale à se pencher sérieusement sur cette question.

Douzièmement, nous partageons les craintes de certains pays concernant l'accent exagéré mis sur les armes de petit calibre, en particulier, et sur les armes classiques en général. Nous soulignons la nécessité d'établir une distinction entre les armes de légitime défense et le transfert illégal d'armes. Nous observons également que 10 des pays du Nord produisent 90 % des armes dans le monde et que les États-Unis représentent à eux seuls la moitié de la production mondiale d'armes classiques et sont le plus gros exportateur d'armes.

Enfin, treizièmement, je ne ferai pas preuve d'un optimisme exagéré en déclarant que les efforts déployés aux niveaux international et régional pour réaliser le désarmement et la maîtrise des armements font naître optimisme et espoir, car cela risque d'être un message inadéquat pour ceux qui pensent détourner l'attention de la communauté internationale grâce à la question des armes de petit calibre et du Registre des armes classiques des Nations Unies, alors qu'ils mettent au point des arsenaux gigantesques d'armes de destruction massive. Cela pourrait être aussi un message erroné pour les générations futures.

L'existence constante d'armes nucléaires constitue une menace pour l'ensemble de l'humanité. Leur utilisation aura de graves incidences sur l'humanité tout entière. Faisons passer les intérêts de l'humanité avant les intérêts étroits d'une partie internationale ou d'une autre. Poursuivons l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires, comme cela est clairement stipulé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires*, en date du 8 juillet 1996, constitue une base

juridique et morale sur laquelle nous pouvons nous appuyer à cet égard.

M. Fils-Aimé (Haïti) : Au début de 1966, après les secrètes ouvertures de la Maison Blanche aux Soviétiques à la fin de 1965, dans l'espoir de limiter la course aux missiles antibalistiques, le Président Lyndon B. Johnson écrivit au Premier soviétique, M. Kosygin, ce qui suit

« Je pense que vous devez vous rendre compte que, face à votre déploiement d'un système de missiles antibalistiques, les membres du Congrès et l'opinion publique exerceront sur moi de fortes pressions, non seulement pour déployer des systèmes de défense dans ce pays, mais aussi pour augmenter considérablement nos capacités de pénétrer quel que soit le système de défense que vous pourriez établir. Au cas où nous nous sentirions contraints d'augmenter considérablement nos capacités d'armes stratégiques, je n'ai pas l'ombre d'un doute que vous, en retour, seriez dans l'obligation d'en faire autant. En conséquence, nous effectuerions, vous et moi, des dépenses colossales sans pour autant améliorer la sécurité de nos peuples respectifs. »

Tout comme M. Johnson, bon nombre de dirigeants sur la scène internationale ont partagé, et partagent encore cette vision des choses. De ce fait, ce n'est pas la vision qui leur manque, mais plutôt la volonté politique d'inscrire cette vision dans la glaise du réel.

Le monde n'est plus condamné au carcan de la guerre froide. Le rideau de fer Est-Ouest ne fait plus partie de la scène internationale, pourtant la mentalité de la guerre froide persiste encore aujourd'hui. La doctrine de dissuasion nucléaire qui veut qu'on ne se laisse pas distancer par les innovations techniques de l'autre jusqu'à s'efforcer d'acquérir une supériorité décisive est encore bien vivante. Cet équilibre de la terreur, créé jadis par une puissance nucléaire pour épuiser une puissance rivale, n'a pas perdu de sa rigueur et sert jusqu'à présent d'instrument de chantage pour faire la leçon aux autres, plus particulièrement aux États du Tiers-Monde.

Pour comprendre que le monde de l'après-guerre froide n'a vraiment pas bougé, il suffit de constater la persistance des divergences en matière de désarmement nucléaire et l'impasse créée par cet esprit, sinon de belligérance, du moins de méfiance, lors des négociations de désarmement. L'entrée en vigueur du

Traité START II entre les États-Unis et la Fédération de Russie se fait encore attendre; les négociations sur START III annoncées en juin dernier n'ont pas encore commencé; la Conférence du désarmement a mis fin à sa session annuelle sans même l'adoption d'un programme de travail; les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des matières fissiles à des fins militaires n'ont pas abouti; un consensus sur les objectifs de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas été trouvé; le Traité de Pelindaba pour une Afrique considérée comme zone exempte d'armes nucléaires traîne toujours, et l'humanité s'interroge encore sur la volonté politique des puissances nucléaires pour ce qui a trait à la mise en application de l'article VI du TNP.

Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ouvert à la signature depuis le 24 septembre 1996, il n'a connu que 26 des 44 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Et il n'est pas inutile de rappeler que les États-Unis, la Chine et la Fédération de Russie ne font pas partie des pays qui l'ont ratifié. Nous sommes tous au courant à l'heure actuelle du sort qui a été réservé au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la semaine dernière, sur les hauteurs du Capitole. L'Ambassadeur des États-Unis l'a souligné dans son intervention aujourd'hui et a tenu des propos rassurants.

Ma délégation est de celles qui croient que l'autorité est d'abord morale. Aussi se demande-t-elle dans quelle mesure l'on pourra, en bonne conscience, encourager des États comme l'Inde, le Pakistan et la République populaire démocratique de Corée à se garder de poursuivre leurs essais nucléaires. Cela dit, on comprendra pourquoi bon nombre de délégations ont profité de ces débats pour souligner cet aspect inégalitaire du régime international. Et ce n'est pas à tort qu'elles ont déduit que les puissances nucléaires sont définitivement accrochées à leur doctrine de dissuasion et semblent s'intéresser beaucoup plus à les priver de la perspective d'un arsenal nucléaire plutôt que de bâtir un monde où aucune ville n'aura à subir ce qu'ont vécu Hiroshima et Nagasaki, en août 1945.

Quant à la question des missiles, le Secrétaire général adjoint aux questions de désarmement, M. Dhanapala, à qui d'ailleurs ma délégation rend un hommage bien particulier pour son exposé du 11 octobre dernier, nous a mis en garde contre le déploiement de systèmes de défense antimissiles. Une

telle pratique, a-t-il déclaré, mettra la communauté internationale en passe de perdre une autre pierre de taille sur laquelle repose l'édifice du désarmement, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À ce sujet, nous partageons les inquiétudes des États Membres face à la remise en question du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques (ABM), signé en 1972, entre les États-Unis et l'Union Soviétique.

Ma délégation se gardera de s'appesantir sur ces questions d'importance, puisqu'elle souscrit pleinement aux déclarations de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes, dont mon pays est aussi membre. Quoiqu'il en soit, elle s'en voudrait de ne pas déplorer, comme l'ont fait tant d'autres, la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Bien qu'elles ne soient pas dotées de capacités atomiques de destruction, ces armes constituent les véritables instruments des criminels, des trafiquants de drogues et des terroristes. À Port-au-Prince, et dans d'autres villes et provinces d'Haïti, malgré les efforts de la jeune force de police nationale, on ne peut guère parler de sécurité durable, compte tenu de l'action de ces bandits, détenteurs de ces armes, que les autorités haïtiennes n'arrivent pas toujours à dépister pour les traduire en justice. La soeur du Président René Préal a été victime d'un attentat, un sénateur a été assassiné, un ancien colonel a été abattu de sang-froid, le 8 octobre dernier, et la Mission civile internationale à Haïti (MICIVIH) a fait état de 10 fonctionnaires de police tués au début de l'année et de quatre policiers blessés, il y a seulement deux semaines. En outre, bon nombre de membres de la société civile ont connu la mort à cause de cet état d'insécurité.

La criminalité organisée n'a jamais contribué au développement socioéconomique d'un pays. Au contraire, elle alimente les guerres civiles, favorise l'exode des citoyens, déstabilise les structures d'une jeune démocratie et n'invite personne à investir son capital. Ces armes sont peut-être légères et de petit calibre, mais les torts et dommages qu'elles peuvent causer à une région et à toute une nation peuvent être lourds et de grand calibre. D'après les statistiques publiées par le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, environ 90 % des victimes des guerres récentes ont été tuées par ces armes. Quatre-vingt-dix pour cent sont des civils. Avec un total, depuis 1987, de deux millions d'enfants tués, 4,5 millions de handicapés, un million d'orphelins et 12 millions

d'enfants déplacés, on comprendra que ces armes dites de petit calibre peuvent aussi anéantir toute une tribu, tout un groupe ethnique, toute une minorité. Ces instruments de la mort que l'on peut acquérir illégalement et pour une poignée de dollars constituent l'une des plus grandes préoccupations de mon gouvernement.

À cet égard, ma délégation encourage les initiatives de pays comme le Canada et la Suisse, qui cherchent à mettre en place des techniques de marquage universellement applicables avec la participation active des milieux industriels de l'armement. Elle prend aussi note du deuxième séminaire tenu en juin dernier, organisé par cette dernière, de concert avec l'Allemagne, pour lutter contre la prolifération et le commerce illicite de ces engins redoutables. Ma délégation salue également avec satisfaction les efforts conjugués des membres de la communauté internationale, qui ont compris l'importance de s'organiser au niveau régional. À ce sujet, elle se félicite des démarches menées par l'Organisation des États américains (OEA) qui, conformément à sa résolution de juin 1999, continue d'exhorter les États membres à ratifier sans délai la Convention interaméricaine de lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, signée en novembre 1997 et entrée en vigueur en juillet 1998.

Dans ce contexte, Haïti donne son appui à la tenue de la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes, prévue au plus tard en 2001, conformément à la résolution 53/77 E de l'Assemblée générale. Elle espère que tout sera mis au point pour faire de cette conférence l'une des plus riches, non seulement en propositions et résolutions à adopter, mais aussi en mesures concrètes à appliquer. En ce sens, ma délégation fait siennes les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport A/54/332 et ne ménagera aucun effort pour porter remède à ce mal qui répand la terreur et déstabilise les assises de nos sociétés.

L'homme est un animal, mais un animal raisonnable. Il est doué d'intelligence, de volonté et de sensibilité. Il a prouvé son courage à Ottawa, le 1er mars dernier, quand il a permis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il a prouvé à Maputo, en mai dernier, lors de la première Assemblée des États parties à cette Convention, qu'il était assez

ingénieux pour mettre son plan d'action officiellement en oeuvre.

À moins qu'une action aussi concertée soit entreprise aux niveaux des armes « ABC », l'Organisation des Nations Unies restera le temple du verbe en ce qui a trait à l'élimination des armes de destruction massive. Tant qu'on fera valoir la doctrine de dissuasion nucléaire ou le prétendu principe de légitime défense, on verra couler beaucoup d'encre sans pour autant faire s'écrouler les bases des arsenaux. Dans une certaine mesure, l'adage : « Qui veut la paix, prépare la guerre » est concevable, mais qu'on se garde de s'armer au mépris de cette planète, patrimoine commun de l'humanité. Si l'on sait qu'en dégainant le premier, on risque, du même coup, de déboucher sur une escalade allant jusqu'aux extrêmes, dans laquelle il n'y aura ni vainqueurs, ni vaincus, alors, ces armes de destruction massive constituent-elles vraiment des engins nécessaires à la paix et la sécurité internationales? Si en s'enfonçant dans une guerre apocalyptique, on sait qu'on risque de se détruire soi-même, quel est donc le bien-fondé, de cette stratégie politique et militaire?

Tout compte fait, au regard des aspirations communes que partagent les États, ils ont plus intérêt à se bâtir des systèmes de coopération qu'à se créer un climat de méfiance mutuelle débouchant sur l'abîme : bon sens et logique l'exigent. Il n'est pas sensé de consacrer des sommes exorbitantes à fabriquer et stocker des armes que l'on jure de n'être pas le premier à déclencher, quand ces fonds pourraient être alloués au développement social, à l'éducation et à la santé des peuples. La paix et la sécurité nationales et internationales ne reposent pas nécessairement sur des missiles, des bombes ou une quelconque arme de dissuasion. Elles sont aussi inextricablement liées au taux de pauvreté et de chômage des sociétés, à leur niveau de formation, en d'autres termes, à leur condition de vie sociale et économique.

Dans ce monde de l'après-ordre Est-Ouest, qui veut la paix peut aussi préparer la paix. Et cela peut se faire en se forgeant une culture de paix. Comme la Constitution de l'UNESCO le dit si bien,

« la guerre prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être levées les défenses de la paix ».

M. Forner-Rovira (Andorre) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de ma

délégation, de féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection.

Andorre est un des premiers exemples d'un territoire démilitarisé en Europe, qui s'est formé en 1278 à la suite d'un pacte exigeant la destruction de tous les châteaux. Cette mesure peut paraître simple aujourd'hui, mais sa philosophie peut encore être appliquée dans la situation actuelle, où de nombreux pays consacrent encore des sommes importantes au développement d'arsenaux. La destruction de tous les types d'armes, conçues à l'origine pour tuer des êtres humains, serait peut-être le meilleur moyen de contribuer à la paix et à la stabilité internationales.

Depuis qu'elle est devenue Membre de l'Organisation en 1993, la Principauté d'Andorre s'est efforcée d'adhérer à des traités multilatéraux sur le désarmement. Je vais brièvement rendre compte à la Commission de nos réalisations dans ce domaine.

Andorre a déposé en 1996 les trois instruments de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération (TNP). Cette même année, le 24 septembre, le Président de notre gouvernement a signé, à New York, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont la ratification est prévue au cours de cette session parlementaire. Nous engageons vivement tous les pays à s'engager dans cette voie.

Andorre a également signé en 1997 la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'instrument de ratification a été déposé en juin 1998. Nous nous réjouissons de constater que, le 1er mars dernier, la Convention est finalement entrée en vigueur. Cela ne fait que renforcer notre ferme conviction que lorsque prévaut une volonté sincère, tout est possible.

D'autres traités internationaux, tels que la Convention sur les armes chimiques, sont actuellement à l'étude et figureront dès que possible dans le calendrier législatif. En effet, malgré les ressources très importantes que l'adoption du Traité suppose pour Andorre, la priorité a été donnée, en tant que question de principe, à notre participation aux instruments internationaux relatifs au désarmement.

Ces dernières années, la Principauté d'Andorre a également exploré d'autres moyens de participer aux travaux de l'Organisation, qui visent l'amélioration substantielle du bien-être de l'humanité. À cet égard,

nous avons été un des pays à avoir contribué, à la hauteur de nos moyens, au projet pilote sur les armes en échange de la mise en valeur du district albanais de Gramsh, organisé par le Département des Nations Unies aux affaires de désarmement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Le projet vise la collecte et la destruction des armes dans cette région en offrant des incitations au développement à la population civile en échange de la remise volontaire d'armes.

Andorre a également parrainé l'exposition « Attaquons-nous aux armes de petit calibre : défense des droits des enfants », financée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Département des Nations Unies aux affaires de désarmement, que l'on peut encore voir à la Maison de l'UNICEF jusqu'en décembre. Nous encourageons les représentants intéressés par la question à prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation dans leur pays de cette exposition. Pour reprendre les propos de l'archevêque Desmond Tutu, nous jugeons

« immoral que les adultes veuillent faire faire leurs guerres par les enfants ».

Il n'existe pas de défense, d'argument ou d'excuse qui puissent justifier l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, et nous espérons sincèrement que toutes les initiatives liées à cette question et soumises à la Troisième Commission amélioreront la situation actuelle. Nous devons montrer aux enfants d'aujourd'hui, qui seront les décideurs de demain, les douleurs et les souffrances que les conflits armés infligent aux enfants. Agir ainsi nous évitera peut-être de répéter nos erreurs et nous permettra de bâtir un monde viable.

Cette année, comme les années précédentes, nous participerons activement aux travaux de la Première Commission. Un petit pays comme le nôtre, qui ne possède aucune arme d'aucun type et ne consacre pas un centime de son budget aux armements, doit adopter une attitude confiante et positive à l'égard du processus d'élimination des armes nucléaires et de désarmement général et complet. Aussi long que soit le chemin pour atteindre notre objectif ultime, nous ne devons pas renoncer si nous avons foi en l'avenir.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation pakistanaise, je tiens à féliciter le Président et tous les autres membres du Bureau de leur élection.

Ce siècle a été témoin des massacres les plus abominables du fait de machines de guerre toujours plus infernales, pour finir par l'arme ultime : la bombe atomique. Il a été témoin également des efforts les plus concertés pour la maîtrise, la réduction et l'élimination négociées des armes.

La guerre froide a vu 40 années d'une course incessante aux armes nucléaires et classiques, principalement entre les blocs idéologiques occidentaux et orientaux, pendant lesquelles le danger d'un holocauste nucléaire a été clair et présent. Les peuples du monde ont nourri l'espoir que la fin de la guerre froide se traduirait par des progrès concrets dans la réalisation des objectifs convenus de désarmement nucléaire et d'élimination définitive des armes nucléaires, d'abolition d'autres armes de destruction massive, de maîtrise et de réduction, aux niveaux mondial et régional, des armes et des forces armées classiques.

Toutefois, malgré l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération (TNP) et l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les chances de réaliser un désarmement mondial et de renforcer la paix et la sécurité internationales se sont rapidement évanouies.

Pendant cette décennie, guerres et conflits ont proliféré, et les progrès en matière de désarmement ont été faibles et sont aujourd'hui menacés. Les raisons de cette situation sont complexes, mais la concentration croissante du pouvoir après la fin de la guerre froide, et l'inévitable résistance à cette asymétrie de la puissance, sont les principaux facteurs de la régression constatée dans les relations internationales.

Cette dernière année du millénaire a été le théâtre de plusieurs événements négatifs; premièrement, l'érosion de la confiance mutuelle entre certaines grandes puissances dans le contexte du conflit au Kosovo; deuxièmement, l'adoption d'une nouvelle doctrine stratégique par l'Alliance occidentale, qui prévoit des actions « hors zone » et le recours à l'emploi des armes nucléaires, y compris contre des États non dotés d'armes nucléaires; troisièmement, l'incapacité d'une grande puissance à ratifier l'accord START II; quatrièmement, les initiatives visant à amender ou abroger le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM), qui pourraient faire renaître la course aux armements entre les grandes

puissances; cinquièmement, l'annonce par une nouvelle puissance nucléaire d'un projet de doctrine nucléaire prévoyant le déploiement opérationnel d'un arsenal gigantesque d'armes nucléaires basées à terre, dans l'air et sur mer, ce qui pourrait entraîner une nouvelle escalade des armes nucléaires et classiques en Asie du Sud et au-delà et, sixièmement, le rejet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la législature du principal auteur du Traité.

Les craintes suscitées par une disparition du désarmement sont donc tout à fait légitimes. La recherche d'un monopole de la sécurité et l'application des deux poids, deux mesures sont inacceptables. Comme le général américain, Omar Bradley, le soulignait pendant la guerre froide,

« Nous vivons à un âge de géants nucléaires et de nouveau-nés sur le plan éthique, un monde qui a atteint l'intelligence supérieure sans la sagesse, la puissance sans la conscience. »

Dans l'environnement international actuel hostile, il n'est guère surprenant que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de convenir d'un programme de travail en 1999. Ceux qui ont vivement déploré l'incapacité de la Conférence du désarmement d'entamer des négociations doivent regarder à l'intérieur d'eux-mêmes, car la faute s'y trouve peut-être. C'est l'opposition de quelques-uns à toutes négociations au sein de la Conférence du désarmement sur le désarmement nucléaire et l'espace extra-atmosphérique qui a empêché la Conférence de parvenir à un consensus sur son programme de travail. Des progrès, même s'ils ont été hésitants, ont été accomplis cette année. Si les principes de l'équilibre et de l'équité sont acceptés, la Conférence du désarmement pourrait aboutir rapidement à un accord sur un programme de travail en 2000.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel d'entamer des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Nous ne partageons pas le point de vue exprimé dans ce débat par un représentant, selon lequel l'humanité en est venue à accepter les cinq puissances nucléaires en tant que fait historique indéniable et irréversible. Au contraire, cette situation grossièrement discriminatoire, qui existe depuis moins de 30 ans, n'est qu'un épisode de l'histoire, qui devrait être inversé si l'humanité avait l'assurance de sa survie. Si

on accepte cette réalité, alors acceptons le fait qu'aujourd'hui, ce ne sont pas cinq puissances nucléaires, mais au moins huit, et au moins une douzaine d'autres États qui pourraient rapidement mettre au point des armes nucléaires s'ils y étaient contraints.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire sont essentiels pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. La résistance de certaines puissances nucléaires à encourager la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement compromet leurs capacités politiques et morales à promouvoir la non-prolifération.

Le Pakistan a accepté d'entamer des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité portant sur les matières fissiles, tout en se réservant le droit de trouver une solution au problème des stocks inégaux au cours des négociations. Il ne s'agit toutefois pas de la seule question d'ordre nucléaire pouvant faire l'objet de négociations au sein de la Conférence du désarmement. Malgré le scepticisme de quelques-uns, nous pensons que la Conférence du désarmement pourrait entreprendre des négociations sur plusieurs aspects importants du désarmement nucléaire, notamment une convention engageant les États à abolir rapidement les armes nucléaires et prévoyant un programme de réduction graduelle et d'élimination définitive des armes nucléaires.

Un accord au sein de la Conférence du désarmement concernant la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire permettrait, premièrement, d'affirmer la sincérité des États dotés d'armes nucléaires vis-à-vis de la réduction et de l'élimination définitive des armes nucléaires; deuxièmement, de surmonter l'impasse dans les négociations bilatérales START; troisièmement, d'instaurer des négociations entre tous les États réellement détenteurs d'armes nucléaires ou dotés de la capacité d'en fabriquer à brefs délais; quatrièmement, de faciliter l'élaboration et la conclusion rapide d'autres instruments de désarmement, cinquièmement, d'éviter une accumulation excessive d'armes nucléaires par de nouveaux États nucléaires et, sixièmement, de renforcer la crédibilité des initiatives visant à prévenir une nouvelle escalade des armes nucléaires.

Il est tout aussi important que la Conférence du désarmement soit en mesure d'entamer des négociations sur le point de l'ordre du jour relatif à la

prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'article I du Traité sur l'exploration de l'espace extra-atmosphérique de 1967 stipule que l'espace extra-atmosphérique « sera la province de toute l'humanité. » Cette province de l'humanité est aujourd'hui menacée d'être transformée en une nouvelle arène de la compétition militaire. L'avenir du Traité ABM, qui n'a eu jusqu'ici que des effets modérés sur la course par ailleurs irrationnelle aux armes nucléaires entre les deux superpuissances nucléaires, est incertain. En outre, les défenses nationales par missiles et les défenses par missiles de théâtre sont prévues dans plusieurs régions sensibles du monde.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La militarisation de l'espace et la mise en place de systèmes de défense par missiles de théâtre fait naître au moins trois craintes.

Premièrement, la militarisation de l'espace risque d'être perçue comme une tentative pour imposer une domination mondiale et d'entraîner une nouvelle rivalité stratégique entre les grandes puissances. Dans ce contexte, nous devons nous préoccuper des prétendus intendants de l'espace militaire qui affirment chercher à dominer la dimension spatiale des opérations militaires et à intégrer les forces spatiales dans des capacités de stratégie militaire dans le cadre global d'un conflit. Certains responsables ont même déclaré « Nous n'avons signé aucun traité stipulant que nous ne procéderions pas à l'arsenalisation de l'espace ».

Deuxièmement, la mise en place de systèmes de défense par missiles de théâtre, qu'ils soient ou non intégrés dans des systèmes déployés dans l'espace, pourrait donner à une partie un avantage militaire substantiel sur ses adversaires potentiels. Il est vraisemblable qu'en réaction, ces derniers élargiraient et amélioreraient leurs systèmes de vecteurs. La stabilité nucléaire s'en trouverait ainsi gravement affaiblie. Que l'espace soit exploité pour mettre en place des systèmes de défense contre les attaques par missiles ou qu'il serve au déploiement d'armes dont l'objectif se trouve au sol, les équilibres stratégiques fondamentaux entre les grandes puissances sera profondément perturbé. Il en résultera une course aux armements dans l'espace et, très probablement, une nouvelle course aux armements sur terre.

Il est évident que la révision ou l'abrogation du Traité ABM entraverait le processus START. Il en résulterait aussi une érosion de la confiance générale dans la permanence des engagements solennels de faire preuve de retenue dans le domaine nucléaire, qui ont été acceptés et sanctifiés dans des traités et des engagements juridiquement contraignants. Cela pourrait même avoir des conséquences imprévisibles pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité sur les matières fissiles.

Troisièmement, la légitimation des systèmes de défense par missiles par une ou plusieurs grandes puissances pourrait aussi avoir de graves incidences sur la sécurité régionale, notamment dans une Asie du Sud nucléarisée. L'acquisition et le déploiement de systèmes de défense par missiles de la part d'une partie en Asie du Sud déstabiliseraient la dissuasion et augmenteraient la dépendance à l'égard des systèmes offensifs, en particulier des missiles. Pis encore, cela donnerait l'avantage aux positions favorables à une frappe en premier.

Corollaire naturel à l'engagement de la Charte à l'encontre du recours à la menace ou à l'emploi de la force, le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires devrait être interdit. Les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit de recevoir des garanties juridiquement contraignantes de la part des puissances nucléaires contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Dans le nouvel environnement créé par la nucléarisation de l'Asie du Sud, la tâche de la Conférence du désarmement consistant à développer une approche concertée concernant des garanties de sécurité négative est devenue de plus en plus complexe et urgente.

La tâche de promouvoir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, à laquelle nous nous consacrons depuis 25 ans, a été, malheureusement, bouleversée par les essais nucléaires de notre voisin et le statut d'État doté d'armes nucléaires qu'il s'est octroyé. Mais le Pakistan continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. Nous sommes disposés à étendre des garanties appropriées, si les États régionaux le souhaitent, afin de respecter le statut des différentes zones exemptes d'armes nucléaires, telles que l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. Le Pakistan appuiera la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et continuera aussi de participer

activement à la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, initiée par le Président Nazarbaev du Kazakhstan.

Le Pakistan a participé activement aux négociations du Groupe spécial chargé d'élaborer un protocole à la Convention sur les armes biologiques. Ces négociations en sont à un stade assez avancé. Toutefois, certaines questions complexes restent en suspens. Elles peuvent être traitées, le cas échéant, par le biais de négociations ciblées et approfondies et sur la base d'une stricte adhésion à la règle du consensus. Le mandat du Groupe spécial doit être pleinement appliqué. Il faut que le protocole de la Convention sur les armes biologiques soit renforcé et que soit totalement appliqué l'article X de la Convention, relatif à la coopération scientifique et technologique. Une fois que ce protocole sera entré en vigueur, le maintien de régimes spéciaux de contrôle des exportations ne se justifiera plus.

Le Pakistan s'est engagé à agir de façon responsable dans le domaine du nucléaire et d'autres technologies et équipement sensibles. Cependant, nous ne pouvons accepter les deux poids, deux mesures ou les régimes d'exclusivité qui cherchent à appliquer des règles sans notre participation ou notre consentement, ou qui cherchent à refuser au Pakistan jusqu'aux utilisations pacifiques de ces mêmes technologies que l'on nous demande de ne pas transférer à d'autres pays. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'objectif visant à prévenir la dissémination de technologies sensibles devrait être encouragé par le biais d'accords multilatéralement acceptés, transparents et conformes au droit international.

Si les armes de petit calibre tuent des gens, ce sont les armes plus puissantes qui déstabilisent la sécurité dans des régions sensibles du monde et pillent les plus grandes ressources en matière de défense nationale. Paradoxalement, ceux-là même qui préconisent haut et fort la maîtrise des armes de petit calibre sont les principaux fournisseurs des armes les plus puissantes et perfectionnées. Il appartient à ces États de veiller à ce que les grands contrats de vente d'armes n'accroissent pas les déséquilibres existants et n'augmentent pas les dangers et les dommages causés par les conflits. Bien sûr, ne traiter que la question des transferts internationaux d'armes ne suffit pas toujours à accroître la sécurité, puisque cela exclut la production nationale de l'équation. De l'avis du Pakistan, une approche régionale fournit le cadre le

plus adéquat pour la négociation réussie d'accords portant sur la maîtrise des armes classiques.

L'Assemblée générale a demandé à la Conférence du désarmement de négocier les principes régissant la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, principes tels que celui d'une sécurité non diminuée pour les États et de la définition du concept d'autosuffisance en matière d'armements. L'adoption de ces principes peut contribuer utilement aux négociations spécifiques sur la maîtrise des armements dans diverses régions du monde. De plus, la Conférence du désarmement pourrait étudier d'autres aspects importants des questions touchant les armes classiques, telles que la question des nouvelles technologies militaires et leur impact sur la sécurité internationale et du déséquilibre global entre différents groupes d'États pour ce qui est de la possession d'armes et de technologies classiques.

Nous sommes favorables à un contrôle renforcé des armes de petit calibre, car elles alimentent les conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela ne doit cependant pas détourner notre attention du fait qu'il est encore plus important de résoudre les causes sous-jacentes des conflits, de ne pas compromettre le droit des États, notamment des plus petits États, à la légitime défense, ni celui des peuples de lutter contre l'occupation étrangère ou leur droit légitime à l'autodétermination.

Cette question a été jusqu'ici abordée de façon pour le moins disparate, comme en témoignent les tentatives passées pour appliquer mécaniquement à d'autres situations ou à des sociétés différentes les approches et l'expérience de pays ou de régions spécifiques. Néanmoins, le Pakistan appuiera les initiatives de régulation et de maîtrise des armes de petit calibre, notamment le trafic illicite de ces armes.

Le Pakistan se félicite de la décision de convoquer une conférence internationale au plus tard en 2001 sur le commerce illicite d'armes dans tous ses aspects. Afin que cette conférence soit couronnée de succès, nous pensons qu'elle devrait être précédée par de solides préparatifs. À cet égard, nous pensons que le comité préparatoire qui doit être établi par l'Assemblée générale devrait avoir pour mandat de convenir de la portée, de l'ordre du jour et des objectifs de la conférence.

Le Pakistan se félicite des préoccupations grandissantes suscitées au niveau international par

l'utilisation aveugle de mines terrestres. Il ne faut cependant pas que les conférences mondiales et les traités relatifs aux mines terrestres qui concentrent tellement l'attention des médias nous fassent oublier la nécessité de consacrer davantage de ressources aux opérations actuelles de déminage dans les pays touchés par ce problème. Ces ressources n'ont pas connu une augmentation proportionnelle à l'attention portée par les médias aux conférences et réunions sur ce sujet. Le Pakistan a participé activement aux opérations de déminage dans le monde entier. La participation active du Pakistan à des opérations de déminage au Koweït, au Cambodge, en Angola, en Slovénie orientale et dans le Sahara occidental témoigne de l'attachement de notre pays aux efforts déployés sur le plan international pour faire face à la menace causée par l'utilisation aveugle de mines terrestres.

Le Pakistan a adhéré au Protocole II amendé de la Convention sur certaines armes classiques et sur les mines terrestres. Nous avons décrété un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel. Nous espérons participer à la première Conférence annuelle des États parties au Protocole I, qui doit se tenir à Genève en décembre prochain. Le Pakistan soumettra rapidement un rapport à la Conférence sur divers aspects de l'application du Protocole.

La politique du Pakistan en matière de désarmement est inévitablement liée aux objectifs prioritaires que sont la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud. S'adressant à la nation pakistanaise le 17 octobre dernier, le chef exécutif, le général Pervez Musharraf, déclarait ce qui suit :

« Le Pakistan a toujours été sensible aux préoccupations internationales touchant la non-prolifération. L'année dernière, nous avons été contraints de réagir aux essais nucléaires de l'Inde afin de rétablir un équilibre stratégique dans l'intérêt de notre sécurité nationale et de la paix et de la stabilité régionales. Dans le nouvel environnement nucléaire en Asie du Sud, nous pensons que tant le Pakistan que l'Inde doivent faire preuve d'une modération et d'une responsabilité extrêmes. Nous le devons à notre peuple ainsi qu'au monde. Je tiens à assurer la communauté mondiale que tout en préservant ses intérêts vitaux de sécurité, le Pakistan continuera de mener une politique de modération dans le domaine nucléaire et des missiles et de tenir

compte des objectifs mondiaux en matière de non-prolifération et de désarmement. »

Dans cet esprit, j'aimerais ajouter que le Pakistan n'a pas modifié son approche positive à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une atmosphère exempte de coercition nous sera nécessaire. Les sanctions et les pressions ne sont pas seulement inacceptables, elles sont stériles. Leur poursuite ne favorise pas l'équité ni ne suscite la confiance ou la coopération.

Le jugement sommaire exprimé loin sous le parapluie nucléaire par le représentant du Canada sur les changements internes intervenus au Pakistan, traduit une attitude empreinte de naïveté et d'ignorance, pour ne pas dire d'arrogance. Loin d'être un facteur d'instabilité, les changements pacifiques intervenus au Pakistan visent précisément à garantir la stabilité. Le peuple pakistanais s'est félicité ouvertement et largement de ces changements, mettant ainsi en relief une déception par rapport à l'expérience antérieure et un souhait d'être gouverné de façon compétente et claire, ce qui est essentiel pour la stabilité, le renouveau économique, l'intégration nationale et une démocratie authentique. À tout le moins, nous aurions espéré que nos amis donneraient au nouveau Gouvernement pakistanais les moyens de faire la preuve de ses capacités et de sa sincérité, plutôt que de recourir à des jugements analogues à ceux du représentant du Canada. Force est de reconnaître que le *Toronto Star* a fait preuve d'une perception beaucoup plus fine de la situation que la délégation canadienne.

Si le Canada était vraiment préoccupé par l'instabilité qui règne en Asie du Sud, il n'aurait pas passé sous silence les plans de déploiement opérationnel d'armes nucléaires annoncés par notre voisin. Et, historiquement, le Canada aurait pu prévenir l'instabilité et la prolifération en Asie du Sud s'il avait tenu compte de l'avertissement lancé dans les années 60 par le Pakistan afin qu'il ne vende pas à l'Inde de réacteur CIRBUS sans garanties. Nous aurions souhaité entrevoir un certain sens des responsabilités dans le prosélytisme du Canada, mais peut-être est-ce trop demander lorsque les démocraties jouent l'hypocrisie.

Le Pakistan aspire à des relations de paix, de dignité et de justice avec l'Inde, et nous allons nous employer à résoudre définitivement les divergences et les différends en suspens, notamment le différend sur

le Cachemire, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à la reprise d'un dialogue structuré, sans conditions préalables, avec l'Inde afin de régler toutes les questions en suspens, notamment le coeur de la question du Jammu et du Cachemire. Le 17 octobre, le général Musharraf déclarait :

« Bien que nos forces armées soient tout à fait équipées et décidées à défendre notre souveraineté nationale et notre intégrité territoriale, nous souhaitons que la situation à nos frontières avec l'Inde et sur la ligne de contrôle reste calme et pacifique. Je saisis cette occasion pour annoncer une désescalade militaire unilatérale sur nos frontières internationales avec l'Inde et un commencement de retrait de l'ensemble de nos forces envoyées ces dernières années aux frontières. J'espère que cette mesure servira utilement à renforcer la confiance. »

Nous souhaitons que cette mesure de confiance soit réciproque. Cette mesure pourrait être complétée par de nouvelles mesures destinées à établir la confiance mutuelle.

Le Pakistan a proposé à l'Inde un régime stratégique sans contrainte prévoyant une modération mutuelle dans le domaine des armes nucléaires et classiques, ainsi que le règlement des différends et des conflits. Nous sommes vivement préoccupés par l'annonce d'un projet de doctrine nucléaire par l'Inde, qui envisage le déploiement opérationnel d'un vaste arsenal d'armes nucléaires basées dans l'air, sur terre et sur mer, ainsi que l'acquisition d'armements classiques massifs et meurtriers. Si l'on veut éviter que le Pakistan et d'autres États intéressés n'agissent sur la base des pires hypothèses, il faut que l'Inde fournisse l'assurance qu'elle désavoue son projet de doctrine nucléaire, qu'elle ne procédera pas au déploiement opérationnel d'armes nucléaires et qu'elle s'abstiendra d'acquérir des systèmes ABM et d'autres armes classiques perfectionnées et déstabilisantes.

Malgré le sombre tableau que présente aujourd'hui le processus de désarmement, le monde ne peut se permettre le luxe d'une défaite dans cette entreprise. La confusion qui règne dans l'ordre du jour du désarmement, les deux poids, deux mesures appliqués dans sa promotion et le dysfonctionnement des institutions de désarmement sont le résultat, non seulement d'un déséquilibre des pouvoirs, mais aussi

de l'absence d'un calendrier agréé. D'éminentes personnalités se sont rassemblées pour prescrire de nouvelles dispenses de désarmement. Nous sommes déçus par le rapport du Forum de Tokyo, qui a globalement approuvé la sagesse généralement reconnue propagée par les puissants et les privilégiés. Ce forum s'est même écarté des recommandations les plus solides et les plus équitables avancées il y a trois ans par la Commission Canberra.

La sagesse de quelques éminentes personnalités ne doit cependant pas assombrir ou compromettre le cadre du désarmement adopté par consensus par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978. Le Programme d'action de cette session

« énumère les mesures spécifiques de désarmement qui devraient être mises en oeuvre dans les prochaines années ». (*Résolution S-10, par. 44*)

Ces « mesures spécifiques » prévoient des progrès simultanés dans le domaine du désarmement nucléaire et de l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, parallèlement à la maîtrise des armements et au désarmement sur les plans bilatéral, régional et mondial. Aujourd'hui, face à la confusion en matière de désarmement, il est devenu impérieux pour la communauté internationale de traduire les principes, objectifs et mesures spécifiques adoptés lors de la première session extraordinaire en une stratégie opérationnelle de désarmement. Cela devrait être la première tâche de la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La recherche du désarmement se trouve aujourd'hui à un carrefour important. Nous pouvons nous soumettre aux forces puissantes qui voudraient diviser le monde entre ceux qui jouissent d'une sécurité complète et ceux qui vivent totalement dans l'insécurité. Ou bien nous nous employons à rechercher une sécurité égale et collective pour tous les États, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies. Vu sous cet angle, le choix est clair et simple.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme les membres de la Commission le savent, le Président de la Commission du désarmement, M. Maged Abdelaziz, a regagné sa capitale à la fin de sa mission à New York. En tant que Vice-Présidente, à la demande du Bureau, j'ai

l'honneur de présenter le rapport A/54/42 de la Commission à sa session de fond de 1999.

Comme ces dernières années, le rapport se compose de quatre chapitres et de plusieurs annexes, qui font apparaître les résultats des délibérations sur les trois points de fond à l'ordre du jour de la session de fond de 1999.

Le premier des trois chapitres porte, respectivement, sur l'introduction, les questions d'organisation et la documentation. Le chapitre IV renferme les conclusions et recommandations.

Les annexes renferment les deux textes de consensus relatifs au point 4 de l'ordre du jour de la Commission, « Création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région intéressée », et au point 8 de l'ordre du jour, « Directives sur la maîtrise et la limitation des armes classiques et le désarmement, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix conformément à la résolution 51/45 N de l'Assemblée générale ». De plus, ils contiennent le document présenté par le Président du Groupe de travail chargé de l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

La Commission du désarmement a tenu sa session de fond de 1999 conformément au mandat défini au paragraphe 118 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978; au document sur les « Voies et moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement », adopté en 1990, et à la décision 52/492, relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement, adoptée en septembre 1998, à la reprise de la session de la Première Commission.

Conformément la dernière décision, la Commission abordera, à compter de 2000, deux questions de fond, y compris un point relatif au désarmement nucléaire. La Commission pourrait ajouter un troisième point s'il y a un consensus pour l'adopter.

L'examen du point 4 de l'ordre du jour a fait apparaître la nécessité de prendre rapidement la décision d'inclure la question relative aux zones exemptes d'armes nucléaires dans l'ordre du jour de la

Commission du désarmement. Après de très intenses négociations sur la relation entre les zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres accords de désarmement, sur les obligations des États se trouvant en dehors de ces zones et sur la définition géographique et l'étendue de ces zones, les États membres ont finalement été en mesure d'adopter un texte de consensus réconciliant leurs différentes approches de la sécurité nationale. Ce document met en relief la détermination des États membres de déployer un niveau élevé de coopération dans le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et de créer de nouvelles zones en tant que mesures efficaces de non-prolifération dans le cadre du processus de désarmement nucléaire.

Quant au point 6 de l'ordre du jour, relatif à des mesures concrètes de désarmement, les discussions se sont achevées sur une note positive. Le projet révisé de document présenté par le Président du Groupe de travail a été adopté après l'acceptation par toutes les parties d'une solution de compromis, mettant de côté diverses propositions qui avaient reçu le soutien de certaines délégations ou d'un groupe de délégations. L'adoption de ce texte est un fait positif en soi, puisqu'il offre à la communauté internationale une série de directives sur des mesures concrètes de désarmement dans les situations après les conflits.

Néanmoins, le Groupe de travail traitant du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », n'a pas connu le même succès que ces deux groupes de travail. Il convient de souligner que les délégations ont fait preuve de souplesse en comparaison avec les discussions des dernières années. Elles ont oeuvré à la recherche d'un accord qui permettrait d'adopter le document du Président en tant que formule de compromis, mais à mesure que le débat avançait, les différences entre les positions sont restées inchangées, au lieu de se rapprocher.

L'impossibilité de parvenir à un accord sur la convocation de la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, après quatre années de délibérations, est aussi le reflet des divergences d'opinion sur l'avenir du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, et les moyens de le réaliser. On peut y voir aussi le reflet du climat international globalement défavorable. Malgré cette situation, nous espérons que les incidences à long terme de cette absence d'accord ne nuiront pas à la

Commission du désarmement ni à la communauté internationale tout entière, notamment depuis que la Commission, en tant qu'instance de délibérations et de prises de décisions, a accompli un travail remarquable sur les deux autres points de fond inscrits à son ordre du jour pour 1999.

Comme je l'ai déjà indiqué, à compter de l'année prochaine, la Commission du désarmement aura deux questions de fond à son ordre du jour. À cet égard, à la demande du Président de la Commission du désarmement, et de concert avec d'autres membres du Bureau, j'ai entamé des consultations officieuses avec des délégations concernant les deux points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Commission à sa session de fond de 2000. J'espère bénéficier de la participation et de la contribution actives des délégations.

Enfin, je tiens une fois encore à remercier toutes les délégations pour leur compréhension et leur soutien. Je remercie tout particulièrement le Président de la Commission du désarmement pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux, ainsi que les trois présidents des Groupes de travail, qui se sont acquittés de leurs tâches avec imagination et créativité.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint Jin Yongjian, au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, Jayantha Dhanapala, au personnel du Département aux affaires de désarmement et au Département des services de conférence pour leur aide précieuse, ainsi qu'au Secrétaire de la Commission du désarmement, Timur Alasaniya, et à ses collègues qui ont assuré le secrétariat pour les Groupes de travail. Au nom de la Commission, j'exprime mes sincères remerciements à tous les membres du Secrétariat qui apporté leur concours à la Commission dans l'accomplissement de sa tâche.

Ces observations étant faites, je viens ainsi de présenter le rapport annuel de la Commission du désarmement, qui figure dans le document A/54/42.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vos qualités et votre expérience de diplomate seront un gage de succès pour cette importante commission. Je saisis

également cette occasion pour féliciter chaleureusement les autres membres du Bureau.

Nous sommes au seuil d'un nouveau siècle, qui suscite des attentes et des espoirs nouveaux, espoirs d'une vie meilleure et d'un monde débarrassé de la pauvreté, de l'insécurité et, plus important, libéré du fléau de la guerre. Le désarmement et la maîtrise des armements sont donc un objectif commun et partagé pour les années à venir.

Des changements spectaculaires sont intervenus dans les relations internationales, notamment au cours de la dernière décennie du XXe siècle. La fin de la guerre froide et de la rivalité entre superpuissances exige désormais une approche différente de la sécurité, fondée sur de nouvelles doctrines militaires. Il conviendrait donc d'élaborer un ordre du jour différent à la lumière des nouvelles réalités.

Nous sommes fermement convaincus que la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est une véritable nécessité si l'on veut actualiser l'unique charte sur le désarmement, qui a été adoptée à la fin de 1978, une année bien différente de l'année 2000. Il est regrettable qu'après trois années de délibérations sur la tenue de cette quatrième session extraordinaire, la Commission du désarmement des Nations Unies ne soit pas parvenue à un consensus sur différents aspects de la Conférence. Nous espérons que la Première Commission abordera cette question à sa session et qu'elle examinera les moyens de concrétiser un si noble objectif.

Au seuil d'un siècle nouveau, des progrès ont heureusement été enregistrés dans plusieurs domaines liés à la maîtrise des armements et au désarmement. L'interdiction des armes de destruction massive, qui constituent la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales, est désormais une priorité.

La Convention sur les armes chimiques, conclue après 25 ans de négociations, est mise en oeuvre avec régularité. Étant donné la complexité de la Convention et les difficultés techniques liées à son application, nous devrions exprimer notre sincère reconnaissance à M. Bustani, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et à son personnel pour leurs efforts inlassables. Nous espérons être en mesure d'appliquer le calendrier envisagé dans la Convention pour l'éradication et la destruction de tous les stocks d'armes chimiques existants, de façon que le

nouveau siècle soit, dès son commencement, un siècle exempt d'armes chimiques.

Le renforcement de la Convention sur les armes chimiques a été également poursuivi dans les années 90, notamment depuis 1994, grâce à la mise en route de négociations sur l'élaboration d'un protocole juridiquement contraignant. Le libellé de ce projet est maintenant achevé, aussi espérons-nous que le protocole sera conclu au début de 2000. Cela exige, bien entendu, de toutes les parties un travail, une coopération et une souplesse remarquables afin de régler les questions clefs en suspens. Établir un équilibre entre le désarmement et les aspects de la coopération technologique du protocole figure parmi les questions qui méritent de notre part une attention et un examen approfondi.

La Convention sur les armes chimiques et le protocole de la Convention sur les armes biologiques, une fois conclus, seront sans précédent s'agissant de leur portée et fourniront suffisamment de garanties concernant une vérification efficace d'une éventuelle violation des dispositions de la Convention et du protocole. Ces deux instruments englobent toutes les industries chimiques et biologiques à travers le monde et les soumettent à une surveillance scrupuleuse.

Malgré les progrès enregistrés concernant l'interdiction de ces deux catégories d'armes de destruction massive, aucune réalisation notable n'est intervenue en matière d'armes nucléaires, et même les très modestes réalisations de ces dernières années sont aujourd'hui réduites à néant.

Ce qui suscite le plus de scepticisme et d'anxiété, c'est le maintien, voire la réaffirmation, de la doctrine militaire de la dissuasion nucléaire prônée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La communauté internationale a réagi avec fermeté et promptitude contre le récent communiqué de Washington de l'OTAN, qui soulignait l'importance des doctrines de la sécurité des États dotés d'armes nucléaires. Ce communiqué contredit purement et simplement l'espoir de la communauté internationale qu'une fois la guerre froide et la rivalité entre superpuissances achevées, la dépendance à l'égard des armes nucléaires disparaîtrait. Nous espérons encore que les membres de l'OTAN, dans leurs efforts pour définir la nouvelle stratégie des premières décennies du nouveau siècle, réexamineront cette politique et envisageront une nouvelle approche de la sécurité qui

appréhende les réalités dans un contexte mondial. À cet égard, nous devrions nous demander ce que seraient les conséquences si d'autres pays et de nouveaux pactes prônaient la même doctrine et ravivaient la mise au point des armes nucléaires, ce qui aurait pour effet de relancer la course aux armements.

À cet égard, la situation en Asie du Sud est alarmante. Les événements qui se sont produits en Asie du Sud ont non seulement remis en question la crédibilité du Traité sur la non-prolifération (TNP), mais ils ont gravement affaibli l'efficacité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Des efforts renouvelés et sérieux s'imposent de la part des uns et des autres si l'on veut préserver la crédibilité de ces deux instruments importants.

La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire ne doivent pas être considérés aujourd'hui comme l'unique priorité de l'ordre du jour. À notre avis, les points suivants devraient faire l'objet d'un examen approfondi afin de dissiper les craintes et fournir les bases nécessaires pour prévenir une catastrophe dans le domaine nucléaire.

Premièrement, le désarmement nucléaire doit être poursuivi aux niveaux bilatéral et multilatéral. Au niveau multilatéral, la Conférence du désarmement devrait avoir pour mandat d'entamer à tout le moins un certain niveau de négociation à sa prochaine session. Nous nous félicitons des efforts sincères déployés par diverses délégations pour aborder cette question de façon plus concrète. Il conviendrait que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de davantage de souplesse en permettant la tenue de ces négociations à la Conférence.

Deuxièmement, nous espérons que le traité d'interdiction des matières fissiles contribuera au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Il est nécessaire que les négociations sur ce traité, depuis longtemps différées, redémarrent. La Conférence du désarmement qui, par deux fois, a créé un comité spécial chargé d'examiner ce traité, ne devrait pas – il faut l'espérer – s'enliser, à sa prochaine session, dans des discussions de procédure portant sur la création de ce comité spécial mais devrait engager des négociations de fond sur ce traité au début de janvier 2000.

Troisièmement, la Conférence d'examen du TNP de 2000 devrait convenir d'une réactualisation de la déclaration sur les « principes et objectifs », ainsi que

d'un document de fond rétrospectif sur l'application du Traité. Toute incapacité à réaliser l'un quelconque de ces objectifs en 2000 constituerait un nouveau revers pour le régime de non-prolifération en cette étape particulièrement critique. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Seleby, Président de la Conférence, plein succès, et l'invitons à entamer ses consultations sur les points clefs en suspens au sein du Comité préparatoire. Malheureusement, le Comité préparatoire n'a pas été en mesure de faire des recommandations à la Conférence d'examen sur les questions de fond, comme il en avait été mandaté. Le temps nous est donc compté, et des consultations préalables permettraient de tracer le long chemin qui nous attend.

Quatrièmement, les récents événements intervenus aux États-Unis constituent un véritable coup dur pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Si les choses ne sont pas inversées, cela risque de mettre en péril le processus de ratification dans d'autres États nucléaires, voire dans des États non dotés d'armes nucléaires. Malgré cette évolution négative, nous pensons que la communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour surmonter ce défi, faire le maximum pour sauvegarder l'intégrité du Traité et oeuvrer de concert pour établir les bases nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité.

Cinquièmement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient, est l'un de principaux éléments nécessaires au succès de la non-prolifération nucléaire. En développant un programme clandestin de mise au point d'armes nucléaires, Israël a mis en danger la paix et la sécurité dans la région. Une pression devrait être exercée sur Israël afin qu'il renonce à sa politique nucléaire et réponde aux appels internationaux en faveur de l'abandon de son programme d'armes nucléaires et qu'il soumette ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Un autre domaine suscite des craintes, il s'agit des missiles. La mise au point de missiles au-delà des intérêts nécessaires de défense nationale pourrait déstabiliser la sécurité aux niveaux régional et international. Toutefois, la question des missiles est très complexe, et avant que toute approche ne soit adoptée au niveau régional ou international, une étude d'ensemble doit être entreprise par une instance compétente. Cette étude, qui a été initiée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

devrait permettre de traiter la question des missiles dans tous ses aspects et identifier les questions clefs en vue d'un futur examen.

Étant donné l'importance de cette question, ma délégation a élaboré les éléments d'un projet de résolution sur cette question, et les consultations qui suivront avec d'autres délégations seront l'occasion d'examiner sa présentation officielle. Nous espérons que ce sera une nouvelle mesure sur la bonne voie au moment où les Nations Unies réfléchissent à une approche de la question sensible et importante des missiles.

Concernant le microdésarmement, nous nous réjouissons de la collaboration du Groupe d'experts gouvernementaux avec le Secrétaire général en vue de l'élaboration d'un deuxième rapport sur les armes de petit calibre (A/54/258). Ce rapport renferme des recommandations qui doivent être mises en oeuvre par les Nations Unies, des organisations internationales et régionales ainsi que des États individuellement en vue de combattre et prévenir l'accumulation excessive d'armes de petit calibre dans les régions de conflit, qui tuent et blessent des milliers de personnes sans défense. La décision de l'Assemblée générale de tenir une conférence internationale en 2001 offrira aux États Membres la possibilité d'étudier les voies et moyens de prévenir et combattre le trafic illicite des armes de petit calibre.

Heureusement, les États Membres ont répondu de façon sans précédent à la lettre du Secrétariat, qui appelait des commentaires sur différents aspects de la conférence internationale. Qu'un grand nombre d'États Membres aient répondu à cette lettre confirme en soi l'intérêt manifesté par les États Membres et leur détermination à traiter ce problème. Ces réponses et les recommandations du Groupe d'experts sont un bon point de départ pour l'organisation de la conférence.

Mme Junod (Comité international de la Croix-Rouge) : La prolifération des armes de guerre dans le monde et les abus qu'elles engendrent sur une grande échelle constituent aujourd'hui un des grands problèmes humanitaires de notre époque. Il s'agit là d'un grand défi pour le Comité international de la Croix-Rouge, qui a pour mission de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de venir en aide aux victimes de conflits armés. Cette mission est aujourd'hui mise en péril par la dissémination

incontrôlée et l'emploi indiscipliné de ces armes – des armes légères et de petit calibre en particulier.

Compte tenu du nombre élevé de victimes civiles dans les conflits récents, la vingt-sixième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1995 a demandé au CICR

« d'examiner, sur la base d'informations de première main auxquelles il a accès, à quel point la disponibilité des armes contribue à la prolifération et à l'aggravation des violations du droit humanitaire dans les conflits armés ainsi qu'à la dégradation de la situation des civils ».

Les observations et recommandations du CICR dans ce domaine ont été rassemblées dans une étude publiée récemment sous le titre « La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés », ouvrage disponible auprès de notre délégation. À notre connaissance, c'est la première fois qu'une organisation humanitaire internationale tente de chiffrer systématiquement et rigoureusement le coût humain de la disponibilité des armes sur la base de sa propre expérience du terrain.

Selon l'étude du CICR, il existe un lien étroit entre la large disponibilité des armes et le nombre élevé de victimes civiles, et ce, aussi bien pendant un conflit qu'après. Dans une région de l'Afghanistan, où les combats entre factions rivales ont pris fin sans qu'un désarmement de ces factions n'ait été effectué, le nombre de blessures dues à des armes n'a diminué que dans de faibles proportions. Dans le nord-ouest du Cambodge, le nombre de blessures par arme a effectivement augmenté après le départ de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), qui avait eu des difficultés à faire réaliser ses objectifs en matière de désarmement. L'étude révèle en outre que, parmi les blessures occasionnées par les combats entre factions, la plupart de celles infligées aux civils étaient dues à un emploi non conforme des obus et de l'artillerie. D'autre part, dans les situations de violence sociale, les blessures infligées de manière délibérée au moyen de fusils d'assaut constituent de loin le type de blessures le plus fréquemment observé. Ces conclusions donnent à penser que ceux qui voudraient empêcher de telles tragédies doivent adopter une approche beaucoup plus nuancée. Qui plus est, la grande majorité des délégués expérimentés du CICR reconnaissent que dans les situations de conflit, le fusil d'assaut semble être

l'instrument le plus utilisé pour tuer ou blesser des civils.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'attirer votre attention sur certains des principaux thèmes et conclusions de notre étude.

Premièrement, l'étude confirme que les victimes civiles représentent une partie importante de l'ensemble des personnes blessées par arme. En outre, les maladies, la famine et les mauvais traitements infligés aux civils augmentent lorsque les organisations humanitaires – dont le CICR – sont directement attaquées et contraintes de suspendre leurs opérations ou de quitter un pays. Les souffrances humaines continuent, souvent des années après la fin d'un conflit, car la disponibilité des armes, en se prolongeant, affaiblit la primauté du droit, compromet les efforts de réconciliation entre les anciens belligérants, et contribue à une « culture de la violence ».

Deuxièmement, tandis que les transferts internationaux d'armements, en particulier des armes légères et de petit calibre, s'opèrent avec une facilité croissante, il devient de plus en plus difficile de promouvoir le respect du droit humanitaire. La prolifération des armes, qui tombent aux mains de nouveaux utilisateurs, souvent indisciplinés, a atteint un rythme plus rapide que les efforts déployés pour assurer le respect des règles essentielles de la conduite de la guerre.

Troisièmement, tout en reconnaissant qu'il incombe avant tout aux utilisateurs d'armes de respecter le droit humanitaire, l'étude souligne que les États et les entreprises qui produisent et exportent des armes ont en partie responsables vis-à-vis de la communauté internationale – sur les plans politique, moral et, dans certains cas, juridique – de l'usage qui est fait de leurs armes et munitions. Le CICR invite donc les États à revoir de toute urgence leur politique en matière de production, de disponibilité et de transfert d'armes et de munitions, au regard de la responsabilité qui leur incombe de respecter et faire respecter le droit humanitaire. De même, nous engageons instamment les États à intégrer, dans leur politique nationale et leurs décisions en matière de transfert d'armes, ainsi que dans les codes de conduite internationaux y relatifs, des critères basés sur la probabilité que le droit humanitaire sera respecté.

Une des armes dont la prolifération et l'emploi abusif ont provoqué des souffrances indicibles au cours de cette décennie est la mine terrestre. Des efforts immenses, coûteux et de longue haleine sont nécessaires pour remédier aux ravages causés par ces armes; c'est une raison suffisante pour empêcher la prolifération d'autres armes, en particulier chez ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas respecter les règles de la guerre. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, cette année, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signée à Ottawa, et l'instauration, à Maputo, par les États parties d'une procédure intersessions qui permettra de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention, tâche combien longue et ardue. Le CICR demande à tous les États d'adhérer sans retard à cette convention. Plus tard ce mois-ci, l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adoptera sa propre stratégie à long terme pour lutter contre l'épidémie mondiale des blessures par mine – stratégie qui portera notamment sur l'aide aux victimes, la prévention des dangers des mines et la sensibilisation à ces dangers.

Le CICR considère en outre que la Convention de 1980 sur certaines armes classiques a un rôle important à jouer en matière de limitation de l'emploi de toutes les mines terrestres et d'interdiction d'autres armes particulièrement odieuses, telles que les armes à laser aveuglantes. La première réunion annuelle des États parties au Protocole II modifié, sur les mines terrestres, se tiendra en décembre 1999, et l'année prochaine débiteront les travaux préparatoires de la Conférence d'examen de la Convention de 1980 qui aura lieu en 2001.

Il s'agit là d'occasions importantes qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Protocole II et de traiter des problèmes qui n'avaient pas été réglés par la Conférence d'examen de 1996, notamment en ce qui concerne les mines antivehicules. Le CICR engage vivement les États qui ne sont pas encore parties à cet important instrument international à adhérer à la Convention et à ses quatre protocoles dans l'année à venir. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, plus de trois ans après leur adoption, seuls une quarantaine d'États sont parties au Protocole II modifié et au nouveau Protocole IV relatif aux armes à laser aveuglantes, bien que ces deux instruments aient été

adoptés par consensus. C'est pourquoi nous ne voyons aucune raison pour laquelle ils ne devraient pas devenir rapidement universels.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen de 2001, le CICR a l'intention d'accueillir une réunion d'experts, gouvernementaux et autres, au cours du deuxième trimestre de l'année prochaine. Cette réunion aura pour but d'envisager une approche globale des graves problèmes humanitaires que posent les munitions non explosées qui subsistent encore après la guerre, notamment les mines antivéhicules, les bombes à fragmentation et les sous-munitions. Nous favoriserons aussi l'élargissement du champ d'application de la Convention de 1980 pour qu'elle couvre aussi les conflits armés non internationaux.

Outre l'élaboration de nouvelles normes, le CICR est préoccupé par le respect rigoureux des dispositions existantes du droit humanitaire qui régissent l'emploi des armes. Ces dernières années, notre personnel médical ainsi que de nombreux professionnels militaires et civils de la santé ont mis au point un outil qui permet aux États de remplir leur obligation découlant de l'article 36 du Protocole additionnel I de 1977, à savoir juger de la licéité des armes avant leur utilisation. Le projet SIRUS, qui est maintenant approuvé par 15 associations médicales nationales, est fondé sur les données recueillies auprès des hôpitaux et des victimes sur les blessures infligées dans les conflits des 50 dernières années. Il permet de définir et de quantifier les types de blessures et les souffrances provoquées par l'emploi des armes dans des situations de conflit. Le CICR a proposé que les données sur les blessures par arme contenues dans le projet SIRUS soient prises en compte pour déterminer quelles armes peuvent causer des maux superflus, ce qui a donné son nom au projet « SirUS ». Conformément au droit en vigueur, toutes les armes nouvelles doivent être examinées afin que l'on puisse déterminer si, par leur nature ou leur conception, elles infligent ce type de blessure. Le CICR estime que les informations contenues dans le projet SIRUS constituent un outil qui permet de discuter et de prendre des décisions de manière plus objective quant aux armes nouvelles. Pour cela, il détermine la nature des blessures qui ont été le plus fréquemment constatées lors des conflits de ces dernières décennies et la nature des blessures que l'on ne rencontre pas couramment. Il ne donne pas une définition des maux superflus.

La Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868 a interdit l'emploi de balles explosives afin de protéger les militaires contre les souffrances qui ne servent pas le but militaire recherché, emploi qui est, de ce fait, contraire aux règles d'humanité. Il est inquiétant de voir que ces dernières années, des balles susceptibles d'exploser lorsqu'elles entrent en contact avec le corps humain ont été produites, vendues et utilisées. Au début de 1999, le CICR a accueilli une réunion d'experts techniques et juridiques appartenant à des gouvernements, qui ont réaffirmé que la prolifération de ces balles est un problème grave et qu'elle compromet l'objectif même de la Déclaration de Saint-Petersbourg. Nous demandons instamment à tous les États de s'abstenir de produire et d'exporter ces balles et nous exhortons ceux qui en possèdent à en interdire strictement l'emploi contre des personnes, pratique qui constitue une violation du droit existant. Le CICR prévoit de faire rapport sur ce problème et de rechercher les mesures appropriées dans le contexte de la Conférence d'examen de 2001.

De récents rapports, y compris celui publié au début de cette année par la British Medical Association, ont souligné le risque et abus que peuvent engendrer les progrès remarquables et rapides réalisés dans les domaines de la microbiologie, du génie génétique et de la biotechnologie. Utiliser ces découvertes à des fins hostiles constituerait une violation claire des anciens tabous et des dispositions juridiques établies au XXe siècle en vue d'interdire l'emploi des armes biologiques. Cependant, si l'on veut conserver les normes existantes, il est urgent de mettre place un système de contrôle efficace afin que les connaissances acquises dans ces domaines ne se retournent pas contre elle. Malheureusement, le temps ne joue pas en notre faveur. L'an 2000 verra le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques et le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ces anniversaires doivent être marqués par des mesures concrètes grâce auxquelles le monde échappera au fléau de la guerre biologique. Le CICR demande aux États de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mener à bien, l'année prochaine, un

système de contrôle efficace pour la Convention de 1972 sur les armes biologiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Des délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Étant donné l'heure tardive, je demande le report de leurs déclarations à demain.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à son programme de travail, la Commission vient d'achever le débat général. Au cours des huit prochaines séances, à compter de demain, 21 octobre 1999, la Commission abordera la deuxième étape de ses travaux, à savoir la discussion thématique des points à son ordre du jour et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points 64, 65 et 67 à 85 de l'ordre du jour.

À ce stade des travaux, le programme de la Commission est assez souple, conformément à la décision adoptée sur la rationalisation des travaux de la Commission. Cela ne signifie pas que les déclarations faites pendant le débat général doivent être répétées. Au contraire, ces déclarations doivent être ciblées.

En d'autres termes, les délégations sont libres de débattre de n'importe quel point de l'ordre du jour relatif au désarmement, et de discuter et commenter des questions spécifiques ou des événements connexes. Les représentants peuvent aussi présenter leurs propres projets de résolution déjà soumis et d'autres représentants peuvent faire des commentaires sur tout projet présenté. Pour une bonne organisation des prochaines séances, les délégations sont priées de bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs pour une séance précise, si elles sont en mesure de le faire.

Je rappelle également aux délégations que les projets de résolutions au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 64, 65 et 67 à 85, devront être soumis au Secrétariat le vendredi 22 octobre, avant 18 heures, sans aucune possibilité de prorogation, comme en a décidé le Comité d'organisation à sa séance du 23 septembre.

La Commission se réunira à nouveau demain à 10 heures afin d'entamer la deuxième phase de ses travaux.

La séance est levée à 13 h 45.